

2501322

ÉTAT

DES

6

# DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES À BORDEAUX DE 1440 À 1812

Manuscrit inédit du Baron de CAILA

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

**Paul COURTEAULT**

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE BORDEAUX À LA FACULTÉ DES LETTRES

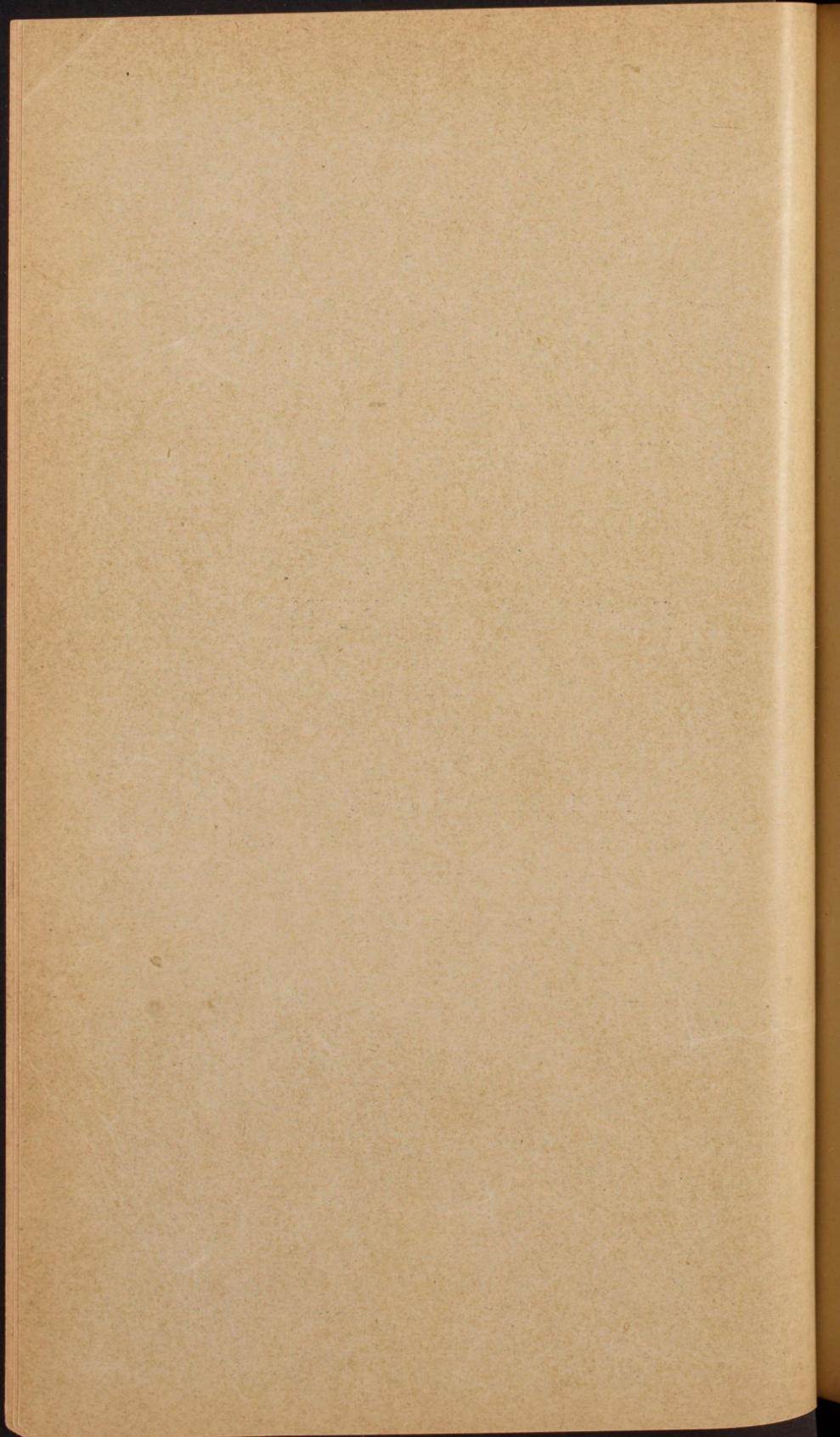


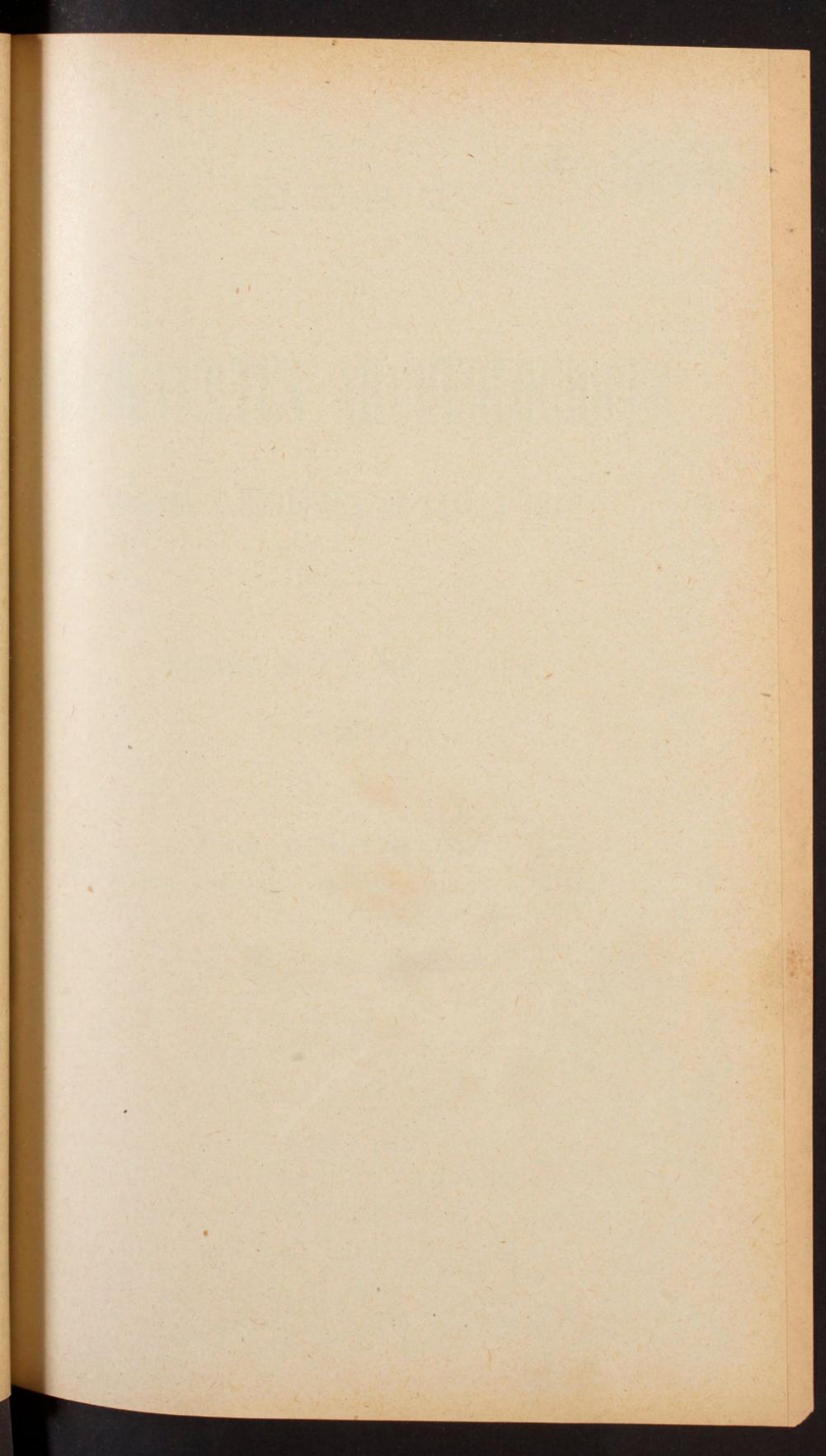
BORDEAUX

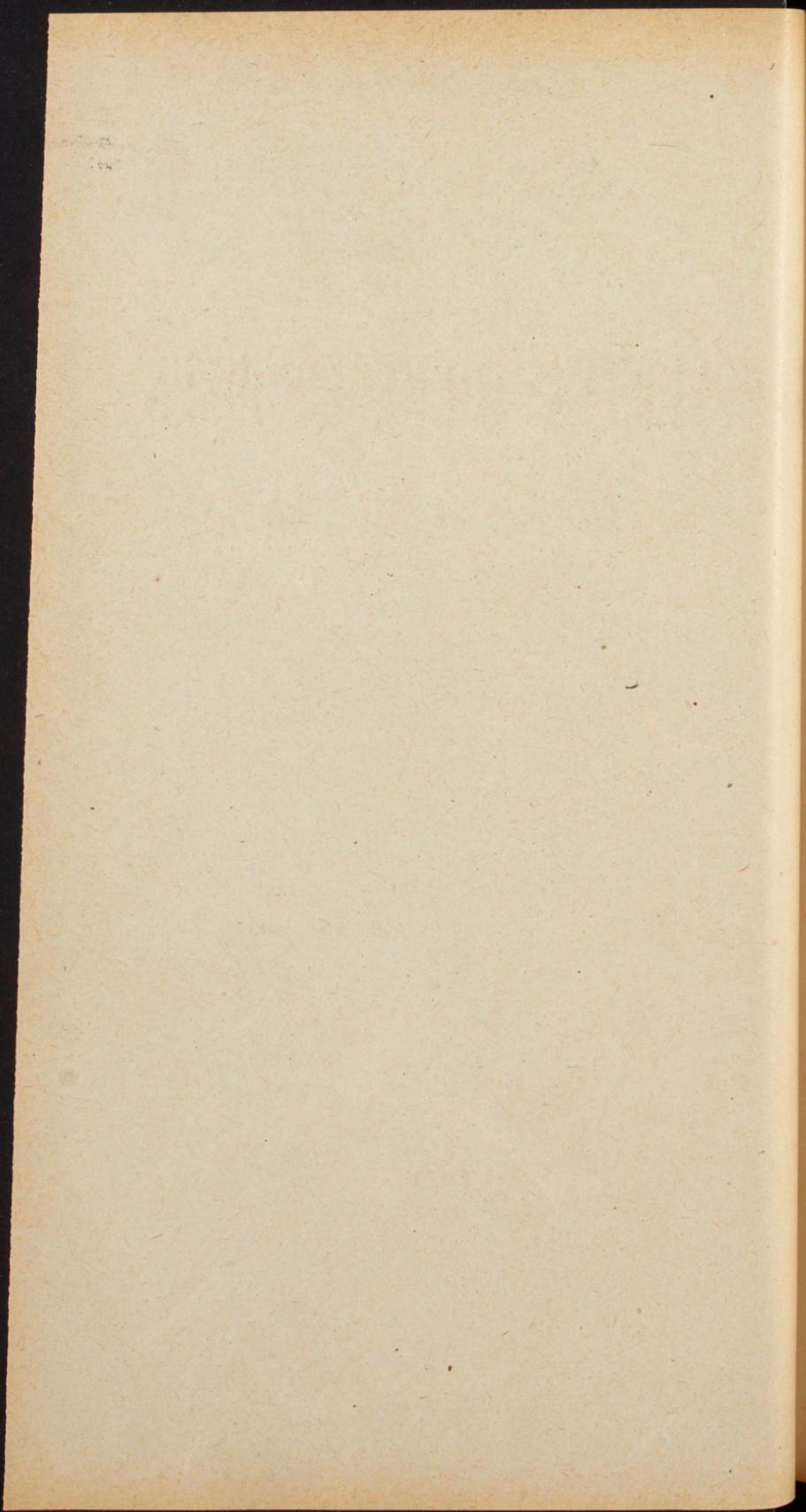
IMPRIMERIE Y. CADORET

17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

1921







250132

ÉTAT

DES

# DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

## FAITES A BORDEAUX DE 1440 A 1812

Manuscrit inédit du Baron de CAILA

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

**Paul COURTEAULT**

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE BORDEAUX A LA FACULTÉ DES LETTRES



BORDEAUX

IMPRIMERIE Y. CADORET

17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

1921

Extrait des *Actes de la Société Archéologique de Bordeaux*, tome XXXVIII.

# ÉTAT

DES

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A BORDEAUX DE 1440 A 1812

---

*Manuscrit inédit du Baron de CAILA*

---

Le manuscrit du baron Pierre-Martin de Caila que nous publions appartient aux archives du château de Caila, à Rions (Gironde). Il n'est pas inconnu : il a été signalé par notre regretté collègue, le Dr Berchon, dans son étude sur *Le baron de Caila, archéologue girondin (1744-1831)*, imprimée en 1892 dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (1). L'auteur de ce très intéressant travail en eut communication. Après sa mort, survenue en 1894, le portefeuille qui contenait ce manuscrit fut, par erreur, remis à la Bibliothèque de la Ville. Il y resta ignoré jusqu'au jour où la lecture du travail du Dr Berchon m'apprit sa véritable origine. J'en informai M<sup>me</sup> la comtesse Hector de Galard, propriétaire actuelle du château de Caila, qui, avec la plus parfaite bonne grâce, a bien voulu m'autoriser à le publier. « Ce sera, m'écrivait M<sup>me</sup> de Galard, un nouvel hommage rendu au baron de Caila et la mise en valeur de cet érudit, dont une foule de travaux dorment encore dans les archives de Caila. Bibliophile moi-même et passionnée d'histoire locale, j'avais songé un moment à publier quelques-uns de ses manuscrits ; le temps m'a manqué et la guerre, en me donnant la direction d'hôpitaux et de la Croix-Rouge ensuite, ne me permettra

---

(1) Tirage à part, Bordeaux, Gounouilhou, 1892, in-8°, p. 95-96.

pas, je le crains, de réaliser ce projet. » J'exprime à M<sup>me</sup> la comtesse de Galard ma respectueuse reconnaissance et celle de la Société Archéologique ; sa libéralité sera hautement appréciée de tous ceux qui s'intéressent à notre passé bordelais (1).

*L'État par ordre chronologique des découvertes des pierres sépulcrales, inscriptions, autels, statues, cippes et autres monuments, pour servir à l'histoire de la ville de Bordeaux* mérite d'être imprimé. Le Dr Berchon le jugeait en ces termes : « Je ne crains pas d'avancer qu'il y a dans ces feuillets, que le temps a jaunis, une collection immense de faits très intéressants pour l'histoire archéologique bordelaise, et qui aurait été certainement appréciée par M. Jullian, forcé de s'en tenir aux données, souvent contradictoires, des auteurs contemporains de M. de Caila, et même de Jouannet, qui a repris les recherches de son collègue quand celui-ci les quittait, vu son âge avancé et l'état de sa santé, qui ne lui permettaient que de rares déplacements. Il y aurait à revoir ces documents et à en contrôler l'exactitude pour en tirer une histoire complète du Musée des Antiques de Bordeaux, déjà si magistralement abordée par M. Jullian. »

En effet, M. Jullian ne connut pas l'État lorsqu'il prépara ses deux volumes des *Inscriptions romaines de Bordeaux*. Il lui fut communiqué en 1893 par le Dr Berchon ; il ne le garda que quelques heures et se borna à copier, en marge de son exemplaire, les passages qui lui parurent les plus intéressants. Ces notes furent utilisées par M. Émile Espérandieu pour le tome II de son *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*. M. Espérandieu constata que l'ouvrage était égaré ; il fit erreur, d'ailleurs, en affirmant qu'il était « autrefois à la Bibliothèque de l'Académie de Bordeaux » (2). Le manuscrit est, on le voit, resté inédit. C'est pour répondre au vœu du Dr Berchon et sur le conseil de M. Jullian que j'ai cru devoir le publier.

---

(1) Le portefeuille qui contient l'État et d'autres papiers, entre autres une chronique bordelaise inédite, a été restitué aux archives du château de Caila par les soins de M. J. de Maupassant, conservateur de la Bibliothèque de la Ville. M<sup>me</sup> de Galard a bien voulu autoriser aussi la publication de la chronique. Elle a été transcrise par notre regretté collègue M. Fernand Thomas et prendra place dans le prochain volume des *Archives historiques de la Gironde*.

(2) *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* (Paris, Imprimerie Nationale, 7 vol. in-4<sup>o</sup>, 1907-1918), t. II, p. 123.

Ce manuscrit est un in-folio non paginé de 41 feuillets, à deux colonnes, formant au total 88 pages, plus 1 feuillet blanc et 12 feuillets plus petits collés ou épinglés en divers endroits. Il a l'aspect d'un brouillon. Caila y a dressé le catalogue des découvertes faites à Bordeaux de 1440 à 1812. A l'historique des découvertes, à la description des monuments, au texte des inscriptions, il a joint parfois des notes personnelles, références, éclaircissements tirés d'ouvrages généraux, commentaires plus ou moins amples. Ces notes paraissent avoir été des matériaux réunis en vue d'un travail ultérieur.

L'État est, en fait, une bibliographie des découvertes faites à Bordeaux pour la période antérieure à 1770 (1). Caila a utilisé, pour son catalogue, le recueil d'Apianus, Vinet, de Lurbe et ses continuateurs, le recueil de Gruter, Jodocus Sincerus, Perrault, Venuti, Baurein, Devienne. Mais il nous a, de plus, conservé le texte d'un mémoire imprimé, rédigé en février 1677 par les officiers qui dirigeaient les travaux de reconstruction du Château-Trompette et contenant une description de 13 monnaies trouvées dans les terres de la plate-forme des Piliers-de-Tutelle et commentées pour la majeure partie par Jérôme Lopès, l'historien de Saint-André. Caila avait eu communication de ce mémoire par Lamontaigne. Le diligent secrétaire perpétuel de l'Académie lui fit part, en outre, de ses notes manuscrites sur les fouilles faites à Bordeaux de 1765 à 1790. Caila y puise largement. Duchesne de Beaumanoir lui donna aussi quelques renseignements, qu'il n'accepta pas toujours sans examen. Les archives de l'Académie lui fournirent un mémoire du P. Lambert, cordelier, sur un squelette trouvé en 1741 dans les fondations du couvent de l'Observance et le texte du remerciement des académiciens aux jurats pour le don de la statue et de l'autel découverts en 1782, rue des Glacières, par Lamontaigne.

A partir de 1770, Caila commence à apporter son témoignage personnel. Après 1790, il ne doit plus rien à Lamontaigne. Son témoignage, pour cette période et jusqu'en 1803, date où commence l'activité de Jouannet, est d'une importance capitale si l'on songe que nous n'avons, pour nous

---

(1) Caila avait alors 26 ans. Il apparaît que dès cet âge il s'est intéressé à l'archéologie bordelaise.

documenter, que Bernadau. L'*État* est, pour la Révolution le Consulat et le Premier Empire, un véritable « journal des découvertes faites à Bordeaux; c'est ainsi, du reste, qu'il désigne son auteur. Il donne, pour cette période, des renseignements et des précisions d'un grand intérêt. C'est par Caila que nous apprenons que les pierres trouvées dans les fouilles de l'Intendance en 1756 et les antiques de l'Hôtel de ville, donnés par les jurats à l'Académie en 1781, ne furent pas tout d'abord, comme on l'a cru jusqu'ici, placés à l'hôtel Jean-Jacques-Bel, mais furent installés dans des échoppes dépendant du jardin botanique créé par Dupré de Saint-Maur « hors la porte Sainte-Eulalie »; que, pendant la Terreur, Lamontaigne les fit transférer dans une maison du voisinage, rue Cornu, et qu'ils ne furent transportés qu'en 1798 dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'hôtel de l'ancienne Académie. Caila nous renseigne aussi sur les fouilles faites lors du percement de la rue du Temple jusqu'aux fossés de l'Intendance, lors de la construction du Théâtre Français, lors de la démolition du Palais de l'Ombrière et de la Porte Basse, sur le transfert dans le jardin de la Préfecture de la statue de la *Renommée*, de Pierre Biard, qui ornait à Cadillac le mausolée des ducs d'Épernon, sur la démolition du jubé de Saint-André. Enfin, il nous a conservé deux inscriptions perdues et restées jusqu'ici inédites.

J'ai reproduit textuellement le manuscrit de Caila. Je me suis borné à supprimer quelques commentaires qui n'offrent aujourd'hui aucun intérêt. J'ai mis entre crochets les passages ajoutés après coup à la première rédaction. J'ai respecté les lectures d'inscriptions, souvent très contestables, et les traductions. Je me suis borné à renvoyer aux lectures de M. Jullian. Je me suis efforcé, dans les notes, de vérifier, suivant le vœu du docteur Berchon, l'exactitude des renseignements donnés par Caila. Le classement des papiers de Lamontaigne, dû à M. F. Gebelin, m'a permis de retrouver facilement les notes qu'il a utilisées. J'ai cru devoir profiter de l'occasion pour publier celles de ces notes qui sont restées inédites; elles précisent et complètent les mentions de l'*État* pour les années 1777-1790.

Paul COURTEAULT.

# ÉTAT PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES DÉCOUVERTES

DES PIERRES SEPULCRALES, INSCRIPTIONS, AUTELS, STATUES,  
CIPPES ET AUTRES MONUMENS

pour servir à l'**histoire de la Ville de Bordeaux**

## 1440

Lorsque Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, fit jeter les fondemens du clocher qui porte son nom, on découvrit une fontaine qui peut bien avoir été celle d'Ausone. Dom Devienne, *Dissertation sur l'antiquité de la ville de Bordeaux*, p. xvi (1).

## 1509

Un titre de cette année fait mention d'un vieux mur sarrasin situé hors la porte Dijaux vers l'entrée de ruë du Pont-Long, du coté du ruisseau de la Devezé, autrement appelé au Pont-de-la-Motte.

## 1530

Un titre du 11 novembre fait mention d'une pièce de vigne située dans les graves de Bordeaux, au lieu appelé au mur sarrazin ou aux Eygats, plantier de vigne situé en dehors et aux environs de la porte Sainte-Eulalie.

Voy. pour ces deux citations les *affiches de 1778*, p. 253. Art. de Baurein (2).

---

(1) Le titre exact est : *Dissertation préliminaire sur les premiers habitans du Bordelais, la fondation de Bordeaux et le local de cette ville*, en tête de l'*Histoire de la ville de Bordeaux* (p. xxv de la 2<sup>e</sup> éd.).

(2) L'article de Baurein dans le *Recueil des annonces, affiches et avis divers pour la ville de Bordeaux*, année 1778, a pour titre : *Suite des recherches et*

• 1534 (1).

*Burdugalæ in superiori januae limine privatæ cujusdam domus  
in monte Paulini sitæ.*

D. M.

ET. M. IVL PAVLINE

DEVTA A XXXXV

*defunctæ sans doute.*

M. POSVI

Ex Apiano (2).

*Burdigalæ in atrio supra scriptæ domus.*

D. M.

SEDATVS.

*Hic desideratur imago viri cujusdam barbati habentis librum in  
manu. Ex Apiano.*

[Vid. Vinet in *Ausonii professores*, n° 163 (3).]

J'ai vu cette statue ou buste qui était placé au dessus de la porte de la maison occupée par le curé de Puypaulin, petite ruë de l'Intendance (4). C'est la même dont parle Vinet. Elle a été démolie et on a bati sur l'emplacement la maison n° ...]

*Burdugalæ hoc marmor videtur in arce que a tuba denomina-  
tionem habet, FUIT QUONDAM TRANSLATUM E PORTICU TUTELENSI.*

AVGVSTO SACRVM  
ET GENIO CIVITATIS  
BIT. VIV.

Ex Apiano (5).

[Cet autel est vis à vis de la porte d'entrée de la Bibliothèque publique (6).]

---

*mémoires concernant la ville de Bordeaux et le pays Bordelais.* — Les deux passages de cet article utilisés par Caila se retrouvent dans les *Variétés bordelaises*, livre IV, article xiv (éd. Mérat, t. II, p. 360).

(1) Date de l'impression du célèbre recueil publié à Ingolstadt par Apianus et d'où sont tirées les huit inscriptions suivantes, recueillies à Bordeaux en 1526 par Hubert-Thomas de Liège, secrétaire de l'électeur palatin Frédéric II (C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 358-360).

(2) C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, n° 122.

(3) Vinet, *Ausone* de 1580, s. 163 c. — C. Jullian, *op. cit.*, n° 296.

(4) Rue Saige.

(5) C. Jullian, *op. cit.*, n° 1.

(6) Ancien hôtel de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel.

*Burdugalæ in publica æde lapis sequentem in modum effigiatus visitur.*

D. M.

TARQVINIAE FAVSTI  
NAE. M. CALVÆ N.  
SABINIANVS VI. V.  
SIBI ET CONIVGI

*Desunt duæ imagunculæ, una viri, altera feminæ, habentis una manu tragemata, altera melitum. Præterea decutata erat more veterum... Ex Apiano.*

Vid. Venuti (1).

[Je l'ai vuë. Égarée (2).]

*Burdegalæ in basilica Beati Andreæ, le distique grec rapporté par Vinet, n° 210 :*

*Ossa gemelliparæ Lucillæ hic sunt sita, cuius  
Secta fuit proles, vivens patri, et altera matri.*

Apian le rapporte ainsi, d'après Petrus Amicus :

*Quæ geminos peperit Luscyllæ hic ossa quiescunt :  
Vir vivum, extinctum hæc retinet, sic pignora secta.*

Ex Apiano (3).

*Pictura marmoris, quod ex antiquissima illa Tutelensi porticu quæ ETIAM NUNC Burdegalæ visitur quondam translatum, Tonexiis in templo divæ Virginis secus altare majus (inaurata piramidi qua Christi corpus includitur pro base subditum) extat :*

TVTELAE  
AVG.  
LASCIVOS CANIL  
EX. VOTO  
L. D. EX. D. D. Ex Apiano.

[Il est dans la cour du château de Lausun (4).]

(1) Venuti, *Dissertation sur les anciens monumens de la Ville de Bordeaux...*, 1754, in-4°, p. 30 et planche I.

(2) C. Julian, *op. cit.*, n° 185. — En 1744, Venuti signale cette pierre comme étant « à l'entrée de l'hôtel de ville ». Il est fâcheux que Caila n'ait pas précisé où il l'a vue.

(3) C. Julian, n° 270

(4) « Au haut d'un tertre, à gauche de la grande entrée », précise M. Julian,

*Vetustissimæ cujusdam columnæ CAPITORIUM [chapiteau sans doute] in Burdegalensis decani ædibus :*

MAGNAE MATRJ.

C. JVLIVS.

Ex Apiano.

[Caius Julius à la grande déesse (Cybèle). — Égarée (1).]

Sic in Apiano : *Quæ legi in rejectio quodam lapide in ædibus ar. Burd. videtur elementis sequentem in modum figuratis scriptus :*

SVM VAGVS ASSIDVE TOTO CIRCV

NVMINIS ONVAVAE

NEC ME DIVERSI COGIT DISTANCIA

MVNDI ALTERIVS TITVLO SUBDERE

VOTA RFVM.

VERI CETA FIDES TIBVRNI VEXIT IN

ARCE ETIAM ONVAVAE NVMEN

OE RIT QVARE O DIVA PAREN

AVSONIA IN TERRA (2).

[Égarée. — V. le commentaire de Scaliger sur Ausone, *in fine*, lib. I, chap. IX. — Abellio, Onvava et Belsenus, 3 divinités gauloises. Sauvigni, tom. 4, p. 4. — Voy. la figure d'Onvava dans mon portefeuille.

M. de Lamontaigne donne à cette inscription un nouvel arrangement de mots. Il en fait des vers hexamètres et pentamètres; il est certain qu'on retrouve plus facilement le sens de l'inscription. Ce sera alors une elegie d'un amant à sa maîtresse.

*Sum vagus assidue toto circu... uu — —*

*Numinis Onvavæ — uu — uu —*

*Nec me diversi cogit distantia mundi*

*Alterius titulo subdere vota reum.*

*Veri certa fides Tiburni vexit in arce*

*Etiam Onvavæ — uu numen erit.*

*Quare, o diva parens Ausonia in terra... (3).*

qui a copié l'inscription le 15 février 1885. Caila a cru, sur la foi d'Apianus, que l'autel de la Tutelle de Lauzun faisait partie du patrimoine épigraphique de Bordeaux. Il n'a pas connu la lettre où Lamontaigne avait ruiné la légende (C. Jullian, n° 20 bis, t. I, p. 71-73). Le 26 février 1807, il lut à l'Académie une dissertation sur l'autel de Lauzun (Bibl. de la Ville, liasse des mémoires du baron de Caila, n° 16).

(1) C. Jullian, n° 9.

(2) C. Jullian, n° 18.

(3) D'après Lamontaigne (Bibl. de la Ville, papiers Lamontaigne, XV, 12).

Ce dernier vers ne présente pas une construction facile (1).

Dans les epitaphes des chrétiens, composées en vers aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, l'époque de la mort se marquait toujours en prose. Dans les siècles plus rapprochés et vers le neuvième, cette époque était marquée en vers (Observations de Lebeuf, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. XVIII, p. 249, éd. in-4<sup>o</sup>.)

*Burdegalæ apud S. Eulaliæ.*

D.	M.
SOLINI NEPTACI	
FIL. ET SEXTINO	
AVLICI FIL. NEPT	
ACVS. FILIO ET	
NEPOTI.	
P[oni]	C[uravit.]

Ex Apiano (2).

[Neptacus a fait ériger ce monument aux manes de Solinus, fils de Neptacus, et à Sextinus, fils d'Aulicus, ses fils et neveu — ou : Neptacus a fait ériger ce monument aux manes de Solinus, son fils, et de Sextinus, fils d'Aulicus, son neveu.

Égarée.]

#### 1544

En fortifiant la porte de Sainte-Eulalie, on trouva un canal de forme carrée, en pierre, qui paraissait servir à la conduite des eaux qui venaient du côté du Sablonat. V. Vinet in *Ausonii urbes*, n<sup>o</sup> 210 (3).

---

l'indication des syllabes qui manquent est de Caila. — La restitution métrique de Lamontaigne a été publiée par C. Jullian, *Notes concernant les inscriptions de Bordeaux, extraîties des papiers de M. de Lamontaigne* (Soc. Archéol. de Bordeaux, t. VIII, 1881, p. 198).

(1) En réalité, Lamontaigne a supposé deux débuts de vers. Il avait écrit :

*Quare o diva parens...*  
*Ausonia in terra...*

Voir dans C. Jullian (*Inscr. rom.*, t. I, p. 55) la restitution « ingénieuse » due à M. Éd. Bourciez.

(2) C. Jullian, n<sup>o</sup> 301.

(3) Vinet, *Ausone* de 1580, s. 210 c.

1552

Vinet trouva plusieurs fragmens de canaux du coté du Sablonat, ce qui lui fit conjecturer qu'ils pouvaient bien conduire les eaux à la fameuse fontaine d'Ausonne. Vinet in *Ausonii urbes*, n° 210 (1).

1553

Vinet, n° 208, découvrit au Chateau Tro[m]pette (Tropeïte) l'autel *Augusto sacrum* que je viens de rapporter ci-dessus. Cet autel fut porté dans la cour du ci-devant hotel de ville en 1590 (2).

Il rapporte aussi une inscription trouvée sur une pierre tirée des fondemens des anciens murs de ville, ruë du Loup :

IVL • LVPVS • C  
BITVRIX • VR  
D•E•ANV•XXXV  
EIL EIVS • P. C.

[Égarée (3).]

1557

On trouva près le prieuré de Saint-Martin de vie[i]lles mazures que de Lurbe croit être les restes des bains que les Romains avaient batis dans ce lieu-là, à raison du voisinage du ruisseau de la Devese qui coule au pied de ce monticule (4).

M. de Lange trouva la même année, en fesant creuser un puits à 20 pieds de profondeur, un beau canal de plomb, de la grosseur d'un homme, rempli d'eau claire et coulante, en forme d'aqueduc, qui venait du coté de la Petite Observance, ci-devant les Recollets (5). On a formé sur ce terrain la ruë... et les maisons numérotées. Ce canal se dirigeait vers l'hôpital Saint-André, peut-

(1) *Ibid.*, s. 210 a.

(2) C. Jullian, n° 1 (l. I, p. 6-8).

(3) C. Jullian, n° 133. — La date de la découverte, telle qu'elle ressort du texte de la 1<sup>re</sup> édition de *L'Antiquité de Bourdeaux*, est 1564, et non 1553. Caila ignorait ce texte; il n'a connu que la mention donnée par Vinet dans son *Ausone* de 1580, s. 208 c., qui dit vaguement : *effossum fuit nuper...*

(4) De Lurbe, *Discours sur les antiquitez trouvees pres le prieuré Saint-Martin les Bourdeaus en juillet 1594*, éd. 1595, p. 65; éd. 1619, fo 63 r°.

(5) *Ibid.*, fo 63 r°-v°.

être vers la fontaine qui fut détruite en 1440 pour éléver sur son emplacement le clocher appelé de Peyberland. Voy. l'inscription latine écrite en lettres gothiques sur un des côtés de ce clocher.

[Voy. cy après, p. 55, an. 1790. Ségalier. — Voy. aussi les p. 57 et 59.]

A peu près vers le même tems, M. du Haillan, dont la maison était située ruë des Trois Canards, n° 48 (1), faisant faire des fouilles dans les murs de la première enceinte, sur lesquels sa maison était appuyée, trouva parmi de grandes pierres dures une inscription gravée sur une pierre tendre, d'environ 3 pieds de hauteur, ayant sur le haut la forme d'une couronne et au-dessous un petit globe avec ces mots :

ÆT. MEMORIÆ

[et plus bas :]

PVBLICIA.

[De Lurbe. — Venuti, p. 42. — Égarée (2).]

En 1564

On trouva plusieurs inscriptions sepulcrales dans les ruines de l'ancien hotel de Duras, près de la Petite Observance. De Lurbe, qui nous apprend ce fait, nous donne un état de ces inscriptions que nous allons rapporter (3). V. 1759.

D. M.

VERVICIA DEFVNCTA AN  
NORVM XXX PROCVRAVIT  
MATER SVA. DONAVIT. PO  
SVIT.

Venuti, 40 (4).

D. M.

INTERCILIVS. ANDVS. CE. A.  
Q. EREDES. P. C.

Venuti, 42 (5).

D. M.

T. C. CINTONIS

Venuti, 42 (6).

(1) Détail propre à Caila. M. Jullian a écrit : « Je ne sais où pouvait se trouver cette maison. »

(2) C. Jullian, n° 281.

(3) *Discours*, éd. de 1595, p. 67; éd. de 1619, fo 64 r°.

(4) C. Jullian, n° 310.

(5) *Ibid.*, n° 259.

(6) *Ibid.*, n° 107.

D. M.

IVLIA. BELEST. F. CONIVX

RVFINA DF. M. L. V.

Venuti, 44 (1).

D. M.

DIVIXTA PATERNINI AN

CILLA. D. DEFVNCTA

ANNO. XXI.

Venuti, 40 (2).

D. M.

C. I. HOMVL. SAL. LAC. VX

PIENTISS (3).

## 1594

Donzeau, lieutenant particulier du senechal de Guienne, découvrit sur la coline du mont Judaique, près Saint-Martin, à 300 pas de la porte Dijaux, 3 statuës mutilées, « des petits lopins de » marbre sur lesquels étaient gravés des lettres romaines, qui ne « pouvaient se joindre en aucune manière, excepté trois petites » pièces qui fesoient *Germanici*, toutefois de plus petites lettres » que les deux inscriptions qui vont être rapportées. On trouva » aussi plusieurs pieces, des bras, jambes, pieds des dites statuës » et d'autres, ensemble grande quantité de petites pieces de terre » cuite de diverses couleurs, qui restaient du pavé fait à la » mosayque, et des lopins de plomb fondu, en outre plusieurs » médailles et monnoies des Empereurs et imperatrices, comme » de Claudius, Domitianus, Antoninus, Commodus, Gordien, Vic- » torin, Constantin, Licinius, Messaline, Faustine et autres » (4).

Ces 3 statuës, les inscriptions et medailles furent portées à l'hotel de ville la même année. Les 3 statuës furent placées à l'entrée de la grande salle, vis à vis (5) l'autel *Augusto sacrum*. Je ferai tout à l'heure l'historique des divers déplacemens que ces monumens ont éprouvé avant d'être placés où ils sont aujourd'hui (1801).

---

(1) *Ibid.*, n° 123.

(2) *Ibid.*, n° 325.

(3) *Ibid.*, n° 145.

(4) Analyse et résumé du *Discours de de Lurbe*, éd. de 1595, p. 60; éd. de 1619, p. 60 v°-61 r°.

(5) Plus exactement à la suite de... (cf. le plan de l'entrée de l'ancien hôtel de ville, établi, d'après la description de Jodocus Sincerus, par C. Julian, t. II, p. 339).

*Explication de ces trois statues.*

N° 1. — Cette statuë est sans tête, d'un beau marbre blanc, de 5 p. 8 p. de hauteur, revêtue d'un laticlave et d'une toge très ample. Les bras en sont cassés, le droit au-dessus du coude, le gauche, qui soutient les plis nombreux de la toge, au-dessous. Les pieds sont enveloppés d'une draperie fixée par des courroies dont les noeuds sont saillants. On observera, à coté du pied gauche, le *scrinium* ressemblant à un cône dont le bout tronqué sert de bâze et sur ce cône une bande en relief ondoyant en diagonale (1). [Elle est dans la salle de l'Académie, n° 1. La tête qui est dans la même salle appartient à cette statuë (2).]

La statuë n° 2, de 5 p. 1/2 de hauteur, d'un beau marbre blanc et revêtue d'une toge très ample, est sans tête, sans bras et sans pieds (3). [Elle est aussi dans la salle d'assemblée de l'Académie, n° 2.]

De Lurbe et après lui Perrault (4) ont cru que ces deux statuës représentaient Drusus et l'empereur Claude. Ils étayaient leur opinion des fragmens d'inscription trouvés dans le même lieu et qu'ils ont présentés dans l'ordre suivant :

DRVSO CÆSAR  
NISI CÆSARIS  
AVG. N. DIVI AVG  
PRÆFECT. VRBIS  
GVSTALI

restituées ainsi par de Lurbe : *Druso Cæsari patri Germanici Cæsarisi et Claudii Augusti nepoti divi Augusti præfecto urbis augustali*. Cette restitution n'est pas conforme au style lapidaire : on rappelait plutot le nom des ascendans que celui des descendants (5).

(1) Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, *Aquitaine*, n° 1084.

(2) Est-ce la tête que Sanloutius vit dans l'hôtel de Florimond de Raymond et dont il dit : *Caput meo judicio Drusi cuius truncus extat in ædibus publicis* (Bibl. nat. f. lat., ms 17575, fo 196 [352] v°. — Cité par C. Jullian, *Inscr. rom.*, t. II, p. 336) ?

(3) Espérandieu, n° 1085.

(4) *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2<sup>e</sup> éd., 1684, p. 217.

(5) Remarque judicieuse. Cf. Jullian, n° 25 (t. I, p. 95).

Zinzerling, plus connu sous le nom de Jodocus Sincerus, vit ces statuës et ces inscriptions pendant son séjour à Bordeaux en 1612. Voici comment il restitua celle-cy : *Druso Cæsari fratri Germanici Cæsar is filio Tiberii Augusti nepoti divi Augusti præfecto urbi sodali augustali* (1). Jodocus a commis une erreur en faisant ce Drusus frère de Germanicus et fils de Tibère, tandis qu'il était frère du premier et neveu du second.

Gudius, Rehinezius et Venuti ont donné la véritable restitution de cette inscription par l'arrangement qui suit :

Druso. Cæsari. Germa  
nici. Caesaris. filio. Tiberii Caesaris  
Augusti. nepoti. divi. Augusti. pronepoti  
præfecto urbi. flamin (vel sodali)  
Augustali (2).

Nous ne reconnaissions que trois Drusus : le premier fils de Tiberius Neron et de Livia, le second fils de l'empereur Tibère et de Vipsania et le troisième fils de Germanicus et d'Agripine. Le Drusus en l'honneur de qui la statue a été érigée ne peut être que ce dernier, qui se trouvait réunir lui seul les titres de fils de Germanicus et par adoption ceux de petit-fils et d'arrière-petit-fils d'Auguste, et celui de préfet de Rome pendant les jours des fêtes latines (Rollin, *Hist. des empereurs*, t. II, p. 444). Il eut encore sans doute, ainsi que son frère ainé Néron, le titre de prêtre d'Auguste. Le mot *augustali* trouvé parmi les débris de ces inscriptions ne peut se rapporter qu'à lui.

On trouva aussi dans le même lieu d'autres fragmens d'inscription que de Lurbe nous a conservés.

RVSI. F  
C. AVGVSTO  
PONT. MAX.  
DS. II. PP.  
C. IVLIVS. (3).

(1) *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ... cum Appendix de Burdigala*, Lyon, 1616, in-32, p. 28; Genève, 1627, in-32, p. 381.

(2) Venuti, *op. cit.*, p. 16.

(3) C. Jullian, n° 26.

De Lurbe et Zinzerling ont retabli cette inscription en ces termes :

Tiberio Claudio Drusi filio  
Caesari Augusto  
Pontifici maximo  
Consuli secundum, Patri Patriæ  
C. Julius (1).

Venuti lui a donné plus d'extension :

Tiberio Claudio Drusi filio  
Caesari Augusto Germanico  
Pontifici maximo tribunitia potestate  
Consuli designato secundum patri patriæ  
Caius Julius  
Dedicavit (2).

Delurbe, Zinzerling et Venuti s'accordent tous les trois à dire que cette inscription se rapporte à l'empereur Claude et que la statue au bas de laquelle cette inscription était placée avait été érigée en l'honneur de cet empereur par Caius Julius, que de Lurbe et Zinzerling croient sans fondement être le fameux Julius Vindex qui souleva les Gaules contre Neron et qui, selon Venuti, ne pouvait être avec raison qu'un Caius Julius, citoyen distingué de cette province toute dévouée aux princes de la famille de Germanicus (3).

La troisième statue représentait une femme. De Lurbe crut sans hésiter que c'était celle de Messaline, femme de Claude. Cette statue, dont il loue le port et la sculpture, fut conservée dans la cour de l'hôtel de ville jusqu'en 1686, que les jurats l'offrirent à Louis XIV comme digne d'orner un de ses palais. Ce prince l'ayant acceptée, les jurats la firent embarquer pour Blaye, mais le bateau qui la transportait perit au port (4).

Les statuës n<sup>o</sup>s 1 et 2 représentent, selon toutes les vraysemblances, Drusus, fils de Germanicus, et Claude, son frère. Mais il n'est pas possible de les distinguer, étant toutes les deux privées de leur tête. — [N<sup>a</sup>. Ces deux statues sont absolument semblables à

(1) De Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 60; éd. 1619, fo 61 r<sup>o</sup>. — Sincerus, *op. cit.*, éd. 1616, p. 29; éd. 1627, p. 382.

(2) Venuti, *op. cit.*, p. 21.

(3) Voir l'hypothèse de C. Jullian (t. I, p. 100).

(4) Espérandieu, n<sup>o</sup> 1090.

celles que Montfaucon nous donne pour des statues de sénateurs. Ces deux coffrets qui sont aux pieds de ces deux statues sont les *scrinia*. On remarque dans un le signe  qui est la serrure (*Antiquité expliquée*, par Monfaucon, t. III, p. [art.] 1, p. 28 et suiv.).]

Nous devons encore nous tenir heureux d'avoir sous nos yeux deux monumens, quoique mutilés, qui existent depuis 1.800 ans (1).

Le medaillon en bronze représentant le châtiment de Marsyas, que de Lurbe appelle le cachet de Néron, sur lequel était l'inscription suivante :

NERO CLAVDIVS CAESAR  
AVGVSTVS. GERMANICVS. P.  
MAX. TR. P. IMP. P. P.

Cè medaillon, decrit par de Lurbe (2), du Choul (3) et Venuti (4), n'existe dans aucun cabinet. Il a eu le sort de tant d'autres medailles que l'ignorance a dénaturées ou égarées (5).

Joseph de la Chassaigne et Florimond de Raimond, magistrals recommandables par leur savoir et leurs lumières, vivaient au 16<sup>e</sup> siècle. Ils rassemblèrent les monumens épars qui pouvaient attester l'antiquité de cette ville. Florimond avait formé un museum dans la maison qu'il occupait rue du Temple. Son fils herita de ses talens et de son gout pour l'étude de l'antiquité. — [La maison de Florimond de Raimond donnait dans les ruës du Temple et des Treilles. Cette maison et les antiques ont passé dans les mains de M. Duperrier de Larsan, grand sénéchal de Guienne, qui a fait démolir cette maison et batir l'hôtel que l'on voit aujourd'hui donnant sur les deux ruës sous les n<sup>o</sup>s 3 (6).

(1) A cet article, Caila a ajouté, dans la partie droite, laissée en blanc, de son manuscrit, des notes sur le sénat dans les cités des provinces, sur la toge, la tunique, le laticlave, le *paludamentum*, la *trabea*, la *penula*, le *cucullus*, la *lacerna*, la *caracalla* gauloise, tirées du *De re vestiaria*, de Lazare de Baïf, du commentaire sur Horace, du P. Savaron, du *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum* de Sallengre, de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

(2) *Discours*, éd. 1595, p. 61; éd. 1619, fo 61 r<sup>o</sup>.

(3) Du Choul, *Discours sur la religion des anciens Romains*, Lyon, in-f<sup>o</sup>, éd. 1556, fo 196.

(4) Venuti, *op. cit.*, p. 24.

(5) Cf. Jullian, t. II, p. 250-251 (Inscriptions fausses, n<sup>o</sup> v).

(6) D'après Baurein, *Affiches de 1759*, n<sup>o</sup> 41 (*Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 120-122).

Quant aux antiques, les registres de l'Academie, sous la date , font foi des démarches que l'on fit auprès de lui pour leur conservation; mais elles furent inutiles. Il préféra les livrer aux marbriers pour en faire des manteaux de cheminée, etc.

M. Florimond de Raimond mourut au mois de novembre 1601. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Antoine. Beaurein, *Affiches* de 1739. Bordeaux, f° 60 (1).]

De Lurbe et Zinzerling parlent de ce museum. On y voyait de leur tems deux statues de marbre blanc, dont une représentait un empereur romain, la tête couronnée de laurier, l'autre un sénateur romain. — N<sup>o</sup>. Zinzerling dit que cet empereur avait une belle phisionomie, mais austère et inspirant la terreur (2).

Une statue de Jupiter d'environ 4 pieds de hauteur, ayant à côté l'aigle mutilé, dont il ne subsistait que les serres. Jupiter tenait la foudre de la main gauche. On lisait cette inscription : DEO INVICTO. O. M. *Deo invicto optimo maximo*. Cette dernière statue avait été trouvée en 1394 dans une petite maison, appartenant à M. de Nesmont, près de la porte Dijaux, ce qui faisait croire à de Lurbe qu'il y avait dans le voisinage un temple dédié à Jupiter (Voy. plus bas, 1801). [Il le plaçait à 300 pas de la porte Dijaux, au haut du mont Judaic, ce qui doit être à peu près à l'entrée de ruë du Pont-Long. Voy. de Lurbe, *Discours sur les antiquités*, p. 62 v° et suiv. (3).] — N<sup>o</sup>. Cette petite maison est aujourd'hui comprise dans l'hôtel du gouvernement. Baurein, *Affiches* de 1739, n<sup>o</sup> 41.

De Lurbe et Zinzerling remarquèrent dans ce museum une statuë d'Adrien sculptée dans une pierre en forme de coquille, trouvée en 16.. (4) dans la ruë du Loup avec cette inscription :

DIVI. ADRI P. P. MEMO

L. SAB. PRO. D. D.

*Divi Adriani patris patriæ memoriam*

*Lucius Sabinus procurator dat dedicat* (5).

V. Venuti, p. 32.

(1) « Il mourut le 17<sup>me</sup> jour du mois de Novembre 1601. » (Baurein, *op. cit.*, t. IV, p. 122.)

(2) De Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 68; éd. 1619, f° 64 r°-v°. — Sincerus, éd. 1616, p. 39; éd. 1627, p. 390.

(3) C. Jullian, n<sup>o</sup> 16.

(4) En réalité, avant 1595, car de Lurbe la mentionne (*Discours*, éd. 1595, p. 69). — Sincerus, éd. 1616, p. 38; 1627, p. 390.

(5) Lecture de Caila. Cf. la lecture proposée par C. Jullian (n<sup>o</sup> 28) qui doute qu'il s'agisse de l'empereur Hadrien.

Zinzerling dit qu'on avait gravé sur la statue d'Adrien ce vers :

Hic iterum priscā Cæsar sub imagine vivit.

Deux grandes pierres, sur l'une desquelles étaient gravés ces mots :

ANTINOVS. EX. VOTO. FECIT  
AC. IO. OPT. MAX.  
D. D.

*Antinous ex voto fecit ac Jovi optimo maximo dedicavit (1).*

Venuti, p. 3.

Et sur l'autre pierre :

VICTORIÆ AVGVSTORVM  
ET CÆSARVM (2).

Venuti, p. 4.

Sur une pierre trouvée dans les fondemens de la maison de M. de Florimond de Raimond :

IVNONIBVS IVLIAE  
ET SEXTILIAE  
*Aux Junons de Julie et de Sextilie (3).*

Venuti, p. 4.

On sait que chaque personne avait son genie : les hommes invoquaient le dieu Genius, les femmes la déesse Junon.

IVLIO. CAE F  
VOIT SEVERO  
EX. TESTAMENTO.

Zinzerling rapporte seul cette inscription (4).

[Joseph Scaliger, dans ses notes sur Auzone, a cité de mémoire une inscription trouvée de son tems dans la maison de campagne du president Joseph de la Chassaigne, dans laquelle le consulat que ce poëte grammairien avait exercé à Bordeaux est marqué à la 83 ou 84<sup>e</sup> olympiade, quelques années avant que d'avoir été consul à Rome. V. la citation entière de la note de J<sup>h</sup> Scaliger rapportée par M. Bonamy dans ses *Observations sur les villes*

(1) C. Julian, n<sup>o</sup> 6.

(2) C. Julian, n<sup>o</sup> 22.

(3) C. Julian, n<sup>o</sup> 3.

(4) Sincerus, éd. 1616, p. 40; éd. 1627, p. 392. — Cf. C. Julian, n<sup>o</sup> 72.

municipales et en particulier sur le nom de consul donné à leurs magistrats. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVII, p. 18, éd. in-4°. Joseph Scaliger est le seul qui cite cette inscription (1).]

On remarquait, d'après Jodocus Zinzerling, une pierre ronde placée au milieu du jardin, sur laquelle étaient gravés les dieux du paganisme dansant une ronde, parmi lesquels on distinguait Apollon tenant une lyre (2). On voyait sur le fut d'une colonne l'inscription suivante nouvellement gravée :

*Clemente VIII. Reipublicæ christianæ immensam molem sustinente, Errico IV, Galliæ et Navarræ rege, post suum ad avita quasi postlimio redditum, Jacobo Matignono, Franciæ marescallo, in Aquitania provincia locum viceregis obtinente, Florimundus Remondus, senator Burdigalensis, hanc teretem (cylindrique) porphyriticæ marmoris columnam basi striatæ ac ritu jocoso tripudiantes veterum deos referente superpositam et adjecto familice Remondæ gentilitio stemmate in acutum acumen fastigiatam, ut sacras venerandæ antiquitatis reliquias, e situ et pulvere in lucem reponi curavit an. 1594 (3).*

Deux pièces de marbre en forme de cippe, trouvées au Chateau Trompette (4) :

D. M.  
ET MEMOR.  
VAL. IULLINÆ  
CONIVGI. VAL.  
CHARID. CVR  
VIENNENSI  
M. VALE. CHARI  
DEMVS. VIVS  
POSVIT

[Marcus Valerius Charidemus a consacré lui-même ce monument]

(1) Il s'agit d'une inscription donnée comme antique par Scaliger (*Ausonianarum lectionum lib.* II, xxiii, éd. 1574, p. 151; éd. 1588, p. 150) et due à l'érudit imagination de Joseph de La Chassaigne. Caila oublie d'ajouter que Scaliger, ayant reconnu l'inanité du monument, supprima le texte dans son édition de 1590 et que Bonamy ne se dit pas « assuré de la vérité de l'inscription » (C. Julian, t. II, p. 246, inscriptions fausses, n° 11).

(2) Sincerus, éd. 1627, p. 391. — Espérandieu, n° 1076, d'après C. Jullian (*Revue des Études anciennes*, 1905, p. 155).

(3) Sincerus, éd. 1627, p. 391. — Cf. C. Julian, I. II, p. 336.

(4) D'après de Lurbe, *Discours*, éd. 1595, p. 70; éd. 1619, p. 65 f°.

aux manes et à l'éternelle memoire de Valeria Julina, épouse de Valerius Charidemus, curateur de la Vienne.]

D. M.  
ET MEMOR.  
M. VAL. CHA  
RIDEWI (1). IP  
SE SIBI VIVS  
ET SVIS  
POSVIT.

Venuti, p. 33.

[Marcus Valerius Charidemus a consacré de son vivant ce cippe aux dieux manes et à sa mémoire, tant pour lui que pour les siens (2).]

Une pierre trouvée dans la maison de Puypaulin :

D. M.  
IVLLE PAVLIN.E.

De Lurbe, p. 63.

Le restant de l'inscription était effacé (3).

*Burdigalæ in ædibus Chassaniani, reg. consiliarii, saxo ex vetustiorum mœnium fundamento nuper effosso :*

D. M. S.  
AEMILIAE      Vinet, dans son commentaire  
CORNEO          sur l'építome de Lucius An-  
LAE EROS        naeus Florus, lib. IV, p. 74 (4).  
CONIVGI        De Lurbe, 63 v°.  
PISSIMAE        Venuti, p. 40.

[Diiis manibus Sacrum. Eros a Aemilia Corneola, la plus tendre des épouses (5).]

(1) Transcription incomplète, d'après de Lurbe (il manque CRV VIENNENS). Caila ne s'est pas reporté à la copie exacte de Venuti, à laquelle pourtant il renvoie.

(2) C. Julian, n° 50-51.

(3) Le texte complet a été donné par Apianus et Sænloutius. En réalité, l'inscription provenait d'une maison de la rue Stige où était l'inscription de Sedalus (C. Julian, n° 122).

(4) Copie d'une note manuscrite de Lamontaigne, que Caila a épinglée plus haut, en face du passage relatif au cachet de Néron.

(5) D'après de Lurbe (éd. 1595, p. 70; éd. 1619, fo 65 r°-v°), qui donne EMILAE et PISSIMAE.

En une autre pierre : *Sic de Lurbe*, p. 65 v°. *Gruter*, p. ccccxx, n° 1.

D. M.

L. HOSTILIO SATVR  
NINO. HISPAN. CVR.  
NONIENSI. L. HOSTILIVS  
LIBERALIS. LIB. ET HER. EX TES  
F. CVR.

*Sic Venuti*, p. 31 :

D. M.

L. HOSTILIO SA  
TVRNINO. HISPANiæ  
CVRatori NONIENSI.  
L. HOSTILIVS. LIBE  
RALIS LIBertus ET  
HERes EX TESTamento  
*Fieri CVRavit* (1).

### 1604

On trouva en demolissant le chateau du Ha des colonnes rondes qui avaient servi ailleurs et qu'on disait être de l'ancien batiment qui était au mont Judaique. Voy. la *Chronique* (2).

### 1629

Il fut ordonné par les jurats que la fontaine appellée d'Ausone, sise ruë Poitevine, près la maison de Puhet, non loin du ruisseau du Peugue, serait battie, netoyée et remise en bon etat pour l'usage des habitans et ornement de la ville, et que la maison dudit Puhet serait achetée pour être demolie et convertie en place pour la facilité de l'abord de ladite fontaine (*Chronique*, 3<sup>e</sup> partie, p. 30) (3). — [Il parait que la Divona était dans l'interieur de la ville, d'après la description d'Ausone. En termes celtiques, Divona signifie « divine fontaine » (*di-vona*).]

### 1634

Le 13 mai, il fut enjoint à Puhet, procureur en Guienne, de représenter les titres en vertu desquels il tient la maison de ruë

(1) C. Jullian, n° 67.

(2) *Supplément de Darnal*, 1666, p. 120. — Cf. C. Jullian, t. II, p. 312.

(3) *Continuation de Pontelier*, p. 30.

Poitevine dans laquelle est battie la fontaine d'Auzone (*Ibid.*, p. 39) (1). — [N<sup>a</sup>. Ce qui a fait conjecturer que la fontaine tant célébrée par Ausonne pouvait être dans la ruë Poitevine, c'est qu'il y a quelque tems qu'en faisant, etc. Voy. la suite de cette note à l'année 1794.]

1673

L'ingenieur Perrault vint cette année à Bordeaux; il leva le plan des Pilliers de Tutelle (2).

Voy. les *Affiches* de 1759, p. 182 et suiv. (3). — Voy. aussi le petit mémoire où j'ai rapporté l'extrait de ces *Affiches* (4). On y trouvera la description de cet ancien édifice par Perrault, avec les observations de l'abbé Beaurein (5).

1677

Extrait d'un petit imprimé intitulé : *Description de l'antique plateforme et des Pilliers de Tutelle de la ville de Bordeaux, faite suivant l'ordre de M<sup>r</sup> le comte de Montegut, lieutenant général des armées du Roi de la province de Gascogne, gouverneur des citadelles de Bordeaux, et de M. de Seve, etc., intendant en Gascogne, par les officiers des fortifications de ladite ville, en février 1677* (Ce petit mémoire est dans les mains de M. de Lamontaigne, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville). Après avoir fait une description imparfaite de ce monument, et dont j'ai rapporté les extraits en note à côté de la description de Perrault, ces officiers, qui se connaissaient bien peu en architecture, rapportèrent les médailles qui furent trouvées dans les terres de la plateforme.

« La 1<sup>re</sup>, de cuivre bronze, a d'un côté la tête de Vespasien avec

---

(1) *Continuation de Pontelier*, p. 39.

(2) Perrault, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2<sup>e</sup> éd., 1684, p. 217. — En réalité, c'est en octobre 1669 que Claude Perrault vint à Bordeaux (Voir le récit de son *Voyage à Bordeaux*, à la suite des *Mémoires de ma vie*, de son frère Charles Perrault, éd. Bonnefou, 1909, in-8<sup>o</sup>, et ce qu'il dit des Piliers de Tutelle, p. 183-185).

(3) *Annonces, affiches et avis divers*, 1759, p. 182-183, 186-187.

(4) Caila fait allusion à sa *Dissertation sur les Piliers du Temple de Tutelle*, qu'il lut à l'Académie le 13 mars et le 12 juin 1806 (Bibl. de la Ville, laisse des mémoires académiques de Caila, n<sup>o</sup> 13).

(5) Beaurein, *Recherches sur les Piliers de Tutelle*, t. IV de l'édition Méran, p. 266-281.

cette inscription autour : *Imp. Cæs. Vespasi. Aug. Cos. VIII. Pater Patriæ*. Au revers : *figura stans, dextra libram, sinistra hastam tenens*, avec cette inscription : *Æquitas Augusti. Senatus consulto.*

» Auguste Cæsar a été le premier des Empereurs qui ait fait mettre une Equité sur la monnoie comme elle paraît sur la présente medaille, tenant de la main droite une balance. Son intention a été de faire voir que dans un gage public tel qu'est la monnoie, toute l'équité doit y être aportée. Ce même Empereur voulut que sa tête ou son effigie fut mise à l'un des cotés de la monnoie, pour dire que son autorité serait employée contre les faux monnoyeurs. Mais après Vespasien on ne remarque plus de figure d'Equité sur les medailles ou monnoies des autres Empereurs.

» Vespasien mourut en 79 de J.-C.

» La 2<sup>e</sup>, de cuivre quinaire, est effacée. On y voit d'un coté une tête d'Empereur et quelques lettres qui paroissent autour : VS PIVS. Ce serait : *Antoninus Pius*, mais il y a plus d'apparence qu'il y ait ESPA, c'est-à-dire *Vespasianus*. Au revers, *duo figuræ stantes se mutuo respicientes*. Ces deux figures représentent une Concorde.

» On ne saurait tirer aucun éclaircissement de ces medailles sur l'antiquité des Pilliers de Tutelle, parce qu'elles ne se sont pas trouvées sous *aucune pierre de l'édifice*, mais dans les terres de la plateforme.

» Vespasien étant à Cæsarée, fut salué pour empereur le 3 juillet de l'an 69 de J.-C. par son armée qui était en Syrie, l'an 3 de saint Clement, évêque. Il mourut le 4 de juin an 79 de J.-C., le 69<sup>e</sup> de sa vie, le 10<sup>e</sup> de son règne et le 3<sup>e</sup> du pontificat de Clitus. Il a été consul 9 fois. Lorsqu'il le fut la 8<sup>e</sup>, ce fut l'an de l'ère chrétienne 77, le 9<sup>e</sup> de son règne, ayant pour collègue au consulat Tite, son fils. C'est cette année-là que la première medaille a été battue.

» Si Jules ni Auguste n'ont point été les auteurs de cette venerable antiquité, on pourrait bien conjecturer que Vespasien le pourrait être, parce qu'après qu'il eut abattu le temple du vrai Dieu, il s'appliqua à en faire batir plusieurs à ses fausses divinités en divers endroits et païs sujets à l'empire romain. Mais on trouvera sans doute dans la continuation de la demolition de ce superbe bâtiment des preuves plus certaines de son fondateur.

C'est pourquoi tout ce qu'on en saurait dire présentement n'est que par conjecture.

» La 3<sup>e</sup> medaille, de cuivre, a d'un coté la tête d'Adrien avec cette inscription autour : *Hadrianus Augus*. La dernière syllabe est effacée; il y avait *Augustus*. Au revers : *figura stans*; tout le reste est effacé; il paraît seulement *S. C.* Il y a apparence que cette figure tient un rameau dans la main droite, qui doit être un rameau d'olivier, et par conséquent ce sera une esperance, comme il s'en est trouvé d'ainsi adossées de ce même Empereur, avec cette inscription autour : *Spes P. R. Cos. III*, qui se lisait ainsi : *Spes populi Romani, consul tertio ou tertium*.

» Adrien commença à regner l'an 117 de N.-S., le second du pontificat de Sixte, et mourut l'an 38 sur la fin de la vie de Telesphore, évêque. Il fut consul pour la 3<sup>e</sup> fois l'an 118 de N.-S., le 2<sup>e</sup> de son règne. C'est en cette année que l'on conjecture que cette medaille a été battue.

» La 4<sup>e</sup>, de cuivre ou *bronse*, a d'un coté la tête d'Antonin, avec cette inscription : *Antoninus Aug. Pius. P. P. tri. P. XVI: Antoninus Augustus Pius, pater patriæ, tribunitia potestate, decimum sextum ou decimo sexto*. Au revers : *figura stans, dextra pateram supra sinistra hasta gerens* [en marge : *dextra pateram, sinistra hastam gerens*]. On dirait mieux que c'est la figure de la santé qui présente une couronne de fleurs à Esculape sous la figure d'un serpent qui entoure un *are* ou autel. Mais que ce soit une coupe ou une couronne de fleurs, c'est tout un pour la connaissance de la présente medaille. L'inscription qui est autour est : *Salus. Aug. Cos. III. S. C. (Salus Augusti consul quartum)*.

» Antonin le Debonnaire et son successeur firent mettre la figure de la déesse de la Santé sur le revers de quelques-unes de leur[s] medaille[s], parce qu'ils étaient accoutumé de dire qu'il était impossible qu'un prince put parvenir à l'exécution de ses desseins sans l'aide et le secours de la santé. —

» Antonin le Debonnaire, adopté par Adrien, commença à regner l'an de N.-S. 138, la première année du pontificat d'Hyginus, et mourut l'an 161, le 11<sup>e</sup> du pontificat d'Anicet. Il fut consul pour la 4<sup>e</sup> fois l'an 145 de N.-S., le 8 de son règne, le siège de Rome étant vacant. Son collègue au consulat cette année-là que cette 4<sup>e</sup> medaille a été battue (4); mais non plus que les autres, elle ne peut servir d'aucune instruction.

---

(1) *Sic.* La phrase paraît avoir été transcrise incomplètement.

» La 5<sup>e</sup>, de bronze, a d'un coté la tête de Marc Aurele avec cette inscription : *M. Aurel. Antoninus Aug. tr. P. XXXII* (*Marcus Aurelius Antoninus Augustus, tribunitia potestate, trigesimum secundum*). Au revers : *figura stans, libram sinistra cornucopiam gerens. S. C.* Il paraît seulement : *Cos. III (consul tertio)*. Il y a des medailles du même Empereur, de la même année, au revers desquelles on voit la figure de la Libéralité, comme celle ci-dessus, tenant de la main gauche une corne d'abondance, avec cette inscription autour : *Liberalitas Aug. VII Cos. III (Liberalitas Augusti consul tertio)*. Mais ce que la figure de la presente medaille presente en sa main droite semble bien mieux une balance qu'une tessere.

» Marc Aurele commença à regner l'an 161 de N.-S., le 11 du pontificat d'Anicet et associa à l'empire Lucius Verus. *Cettuy-cy* mourut l'an de N.-S. 170, la première année d'Eleuthere, Evêque, et Marc-Aurele mourut l'an 180 de N.-S., le 11 du susdit Eleuthere. Il fut consul pour la 3<sup>e</sup> fois la présente année de son règne; c'est donc cette année 161 que la présente medaille a été battue.

» La 6<sup>e</sup> medaille, de bronze, a d'un coté la tête de Commodus, avec cette inscription : *M. Antoninus Commodus Augustus*. Au revers : *figura stans*. Toute l'écriture est effacée.

» La 7<sup>e</sup>, de bronze, a d'un coté la tête du même empereur, avec cette inscription : *modus Ant. P. P.* Le reste est effacé. *Commodus Antoninus pater patriæ*. Au revers : *figura stans*. Toute l'écriture est effacée. Il ne paraît pas ce que la figure tient dans sa main droite. Il doit y avoir une branche d'olivier et dans la gauche un bouclier. Les lettres qui étaient autour étaient : *Minervæ paciferae*. On l'a conjecturé ainsi parce qu'il se trouve des medailles du même Empereur, ayant une figure semblable, qui est de Minerve.

» Commodus commença à regner l'an 180 de N.-S., le 11 du pontificat d'Eleuthere, et mourut l'an 192, le 7 de Tector, Evêque. Il fut consul pour la 4<sup>e</sup> fois l'an 4 de son règne qui était 183 ans de N.-S., auquel temps la 7<sup>e</sup> medaille a été battue, mais on ne saurait dire le temps de la 8<sup>e</sup>.

» La 9<sup>e</sup>, de bronze, a d'un coté la figure d'Antonin avec cette inscription : *Antoninus Aug. P.* Le reste est effacé; il semble pourtant qu'on y voit, quoiqu'avec assés de peine, *tr p. X*. C'est : *Antoninus Augustus Pius tribunicia potestate decimo*. Au revers, *figura recubans videtur*. Tout le reste est effacé.

» Cette medaille est mise la 9<sup>e</sup>, quoiqu'elle dut être la 5<sup>e</sup>; mais

l'incertitude de l'inscription fait douter si elle ne serait point de Commodus, parce qu'il se trouve des medailles du même Commodus, avec cette inscription : *M. Antoninus Augustus Pius Commodus Britanicus*.

» Au revers desquelles il y a une figure couchée en son séant qui appuye sa main droite sur un globe et le coude gauche sur un vase duquel sort un ruisseau d'eau, et il sort de la main gauche une vigne. Cette figure est la terre stable — *tellus stabilis* — au pied de laquelle il y en a 4 autres qui lui font des présens. Si on regarde avec assés d'attention au revers de cette medaille neuvième, on y remarquera toutes les choses qui viennent d'etre dites; et en ce qui est effacé du coté de la tête, il peut bien y avoir : *Commodus Brit.* Il semble même que le B et le R y paraissent. *On dit que la dite medaille a été trouvée sous une pierre d'un des pilliers qui furent abattus au mois de fevrier 1677.* Si cela est, il faut qu'Antonin le Débonnaire ait fait batir ces pilliers vers l'an 140 de N.-S., ou bien ce sera Commodus, l'an 186, le 7 de son regne, qu'il fut consul pour la 5<sup>e</sup> fois. Cependant on ne peut rien assurer quand on ne peut parler que par conjecture.

» La 10<sup>e</sup>, d'argent, a d'un coté la tête de Geta avec cette inscription autour : *P. Sept. Geta.* Le reste est effacé; il devait y avoir *Cæsar (Publius Septimus Geta Cæsar)*. Au revers, une figure; le reste fort effacé. Il semble qu'il y ait : *Spes publica*.

» Geta et Caracalla, frères, enfans de Severe, commencèrent à regner l'an de N.-S. 211 et le 14 du pontificat de Zephirin, *Zephirin forsan*. Geta fut tué l'année après par son propre frere, entre les bras de Julie, sa mere. On peut bien juger par là que cette medaille est de ladite année 211.

» La 11<sup>e</sup>, de bronze, a d'un coté une tête d'Empereur, avec une inscription très difficile à lire. Il semble pourtant qu'on y trouve : *M. Aurel. Sever. Al. Cos. III (Marcus Severus Alexander consul tertio)*. Au revers, *figura stans*. Tout est effacé. — Alexandre commença à regner l'an de N.-S. 222, au commencement du pontificat d'Urbain. Il mourut l'an 235, le 4<sup>e</sup> de Pontien l'Evêque. Il fut consul pour la 3<sup>e</sup> fois l'an 229 de N.-S., le 6<sup>e</sup> de son règne.

» Les 12 et 13 sont deux pétites de bronze de Constantin, qui ne sont pas de grande conséquence.

» Il ne faut pas douter que, quand on aura achevé de renverser toutes les colonnes et que les murs de la platte forme seront entierement razés, que l'on n'y trouve dans les fondemens des

angles un plus grand nombre de medailles, par la vuë desquelles on pourra savoir plus au vrai l'origine des Pilliers de Tutelle.

» Outre les explications que M. de Lopez, theologal (1), en a fait de la majeure partie, M. Bord et autres curieux ont fait des epigrammes et vers qui s'ensuivent, que j'ai cru devoir aussi mettre sous la presse par l'approbation de M. de Seve, intendant en Gienne. Aussi le s. de Galatheau, docteur en medecine, a commencé agreablement et le s. Julien, receveur du duché d'Albret, à son imitation, a continué. S'ensuivent 5 sonnets et 5 epigrammes. »

[1710]

En 1710, Tillet rapporte dans sa chronique que les jurats, ayant fait creuser dans la ruë du Chapeau-Rouge, vers l'endroit où est située la fontaine de la maison d'Aurade, les manœuvres trouvèrent plusieurs petites medailles d'Empereurs *quinaires* (2).

Vers l'année 1773, on trouva dans les fondemens de la maison n° , vis-à-vis la fontaine d'Aurade, un medaillon fruste d'Agrippa. Je l'ai possédé pendant quelques années; il doit être dans le cabinet de M. Duchesne de Beaumanoir (1802) (3).

1715

On trouva dans le cimetière de l'Eglise collegiale de Saint-Seurin l'inscription suivante, traduite par M. Baudelot :

PIRGVS. AVCILIA PASCASIA. A. L. V. TIT. S.

*Pirgus Aucilæ Pascasiae Aquitanici juris ou Aquitanicæ juvenis  
usæ titulo suo.*

(1) Hiérosme Lopès, né à Bordeaux le 9 septembre 1617, mort avant le 28 avril 1694, théologien, sermonnaire, auteur de *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, qu'il publia en 1668. — Ce travail de Lopès n'a pas été connu de son biographe, M. le chanoine Callen. Il révèle un trait inédit de sa figure, sa compétence numismatique.

(2) La référence donnée par Caila paraît inexacte. Je n'ai, du moins, pas retrouvé le passage, sous la date de 1710, dans l'édition de Tillet qui va jusqu'en mai 1716, la seule qui puisse le contenir.

(3) Subdélégué de l'intendance de Gienne sous Dupré de Saint-Maur, élu membre résidant de l'Académie de Bordeaux le 25 janvier 1784, collectionneur zélé et ami de Caila, qui cite plus loin de lui une description de la statue et de l'autel découverts en 1782 rue des Glacières.

Autre traduction du même académicien. Il explique les lettres initiales de cette manière :

*Aquensis Iuvenis Titulum Iussit Testamento Signari.*

L'abbé Venuti lit l'inscription toute entière sans aucune abréviation :

AVCILIA. PASCASIA. AIVTIT (pour *adjutet*) SPIRTVS SANCTVS.  
C. PAVANIA.

On trouvera cette inscription gravée dans l'ouvrage de Venuti (p. 46) intitulé *Inscrip. ant. de la ville de Bordeaux*. — Voy. <sup>et aussi</sup> l'*Hist. de l'Acad. des Inscript. et Bel.-Let.*, tom. 3, p. 260, édit. in-4<sup>o</sup> (1).

[Beaurein, *Affiches de Bordeaux* de 1759, p. 138, parle d'un tombeau en marbre très bien travaillé, que l'on voyait dans les cloîtres de l'église de Saint-Seurin. On y remarquait le *labarum* (2). Cet écrivain prétend que ce tombeau était originairement dans le cimetière (3).

J'ai vu un tombeau semblable dans l'apothicairerie des Recolets de cette ville. Il servait d'auge à une fontaine. Cette pierre a resté longtemps exposée sur la rue après la destruction de ce couvent (1793). Ce sarcophage, couvert de sa tombe, est placé au muséum de cette ville, n° ... (4).]

#### 1744

M. l'abbé Venuti lut à l'Academie de cette ville une dissertation sur un bas-relief que l'on remarquait sur un puits appelé des 12 apôtres, situé rue des Minimes, vis-à-vis la porte du couvent des Minimets (5). — Voy. cette dissertation dans mes papiers.

(1) C. Jullian, n° 850.

(2) C'est-à-dire le monogramme du Christ.

(3) Beaurein ne le dit pas formellement. — Le mémoire publié dans les *Affiches* de 1759 a été réimprimé dans les *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV (cf. p. 305).

(4) Caila veut parler du sarcophage signalé par Baurein. Dans un travail manuscrit intitulé : *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions rassemblés dans la salle des monuments du Museum de la ville de Bordeaux*, utilisé par M. Jullian, qui l'attribue à la collaboration de Caila et de Pierre Lacour (*Inscr. rom.*, t. II, p. 388-389), on lit que ce sarcophage fut « porté dans cette salle en 1812 ».

(5) Venuti, *Dissertation sur un bas-relief de la ville de Bordeaux* (Bibliothèque municipale, papiers Lamontaigne, XXXII, 22). Cf. Déchelette, *Revue des Études anciennes*, t. IX, 1907, p. 359, et Espérandieu, t. II, n° 1110.

1754

Suite des inscriptions dont M. l'abbé Venuti fit l'explication, p. 37.

Cette inscription existait en 1754 dans la maison de campagne de M. Duduc, à une 1/2 lieue de la ville de Bordeaux. La hauteur de la pierre est de 3 pieds 4 p., la largeur d'un pied 1/2. L'entrelassement de lettres qu'on y voit était fort à la mode du tems des Gordiens.

C<sup>^</sup> IVL<sup>^</sup> SÆR<sup>°</sup>  
SAN<sup>^</sup>VAC<sup>^</sup> F<sup>^</sup>  
D<sup>^</sup>A<sup>^</sup>XXXV  
AERAT<sup>^</sup> MA  
TER<sup>^</sup> P<sup>^</sup> C<sup>^</sup>.

*Caio Julio Severo Santuaci filio defuncto annorum 35. Aterta  
mater ponendum curavit (1).*

D. M.  
IVLIA  
TITIOLA  
ANNORVM  
DEFVNCTA      p. 37.

Cette inscription est sur un cippe d'une figure ronde qui se termine en forme de cône. Elle représente en creux d'un côté la figure de l'ascia [Dissertation sur l'ascia. Voy. Le Beuf sur cette question] et celle d'une equerre. Elle était sur une pierre encastrée dans le coin du rempart qui faisait face à la porte Dijaux. Le rempart a été démolie depuis (2). La pierre fut portée, selon Venuti, dans la cour de l'Intendance. Je crois l'y avoir vué.

(1) C. Julian, n° 139.

(2) C. Julian, n° 125. — Cailla a brouillé les renseignements donnés par Venuti. C'est l'inscription de Lucretius que Venuti dit avoir vue « encastrée dans le coin du rempart qui fait face à la rue Porte-Dijaux ». Elle a dû disparaître probablement en 1746 (C. Julian, t. I, p. 267). La pierre qui existait, au temps de Venuti, « dans la cour de l'Intendance » est le cippe de Julia Titiola.

D. M.  
ET MEMORI  
AE LVCRETI  
FIDELIS

[Aux dieux manes et à la mémoire du fidèle Lucretius ou Lucretus (1).]

Epitaphe que l'on lisait sur le tombeau de saint Maumoulin, gravée sur une table de marbre qui était appliquée à un des pilliers de l'Eglise de Sainte-Croix, à gauche touchant le cœur en allant vers la sacristie. Elle est rapportée en entier par Venuti, p. 51. [Elle n'existe plus. Les vandales de 1794 ont détruit le tombeau et l'inscription (2).]

1741

Le 17 mai, on trouva un squelette en creusant les fondemens du grand dortoir du couvent de l'Observance de cette ville. Le père Bonaventure Lambert présenta le 28 du même mois un mémoire sur cette découverte. Il a été depuis redigé par M. Latapie. On en trouvera une copie dans mes papiers (3).

1756

[Extrait d'un petit ouvrage intitulé *Eclaircissement sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondemens de l'Intendance de la ville de Bordeaux en 1756*, chez Labottière, 1757, par les Benedictins de cette ville (dom de Vienne).]

« On trouva dans les fondemens de l'Intendance deux statues mutilées et sans inscriptions, l'une de marbre et l'autre de pierre, plusieurs medailles et une trentaine environ d'inscriptions latines. Plusieurs de ces inscriptions sont tronquées de façon qu'il est impossible d'en découvrir le sens. La plus grande partie des autres sont sépulcrales, accompagnées quelquefois de reliefs qui sont mal exécutés. Il y a deux inscriptions plus remarquables que

(1) C. Jullian, n° 147.

(2) C. Jullian, n° 862. — M. Jullian pense que l'inscription existe encore, « aujourd'hui, encastrée dans un des piliers de l'église et dissimulée par la maçonnerie extérieure ». On voit que Caila affirme que le monument fut détruit sous la Terreur.

(3) Le mémoire du P. Lambert se trouve dans les mss. de l'Académie (Bibl. mun., ms. 828, t. XII, n° 8).

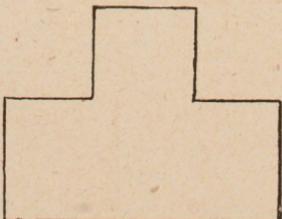
les autres, parce qu'elles sont posées sur deux autels consacrés à deux divinités celtes, qui y sont appelées *Sirona* et *Divirtos*. Nous avons consulté plusieurs auteurs qui traitent de la religion des Gaulois et qui ne font nulle mention de ces divinités. Les autels ont à peu près la forme de celui qui est dans la cour de l'hôtel de ville. L'inscription de l'autel, qui est consacré à la déesse Sirona, est en caractères très bien gravés et par conséquent fort anciens. » (1)

[La déesse Sirona n'est autre que Diane ou la lune, pour laquelle les Gaulois avaient une grande vénération. Voy. Gruter, XXXVII, Smith, XXI.]

« Les statues sont l'une et l'autre sans tête et ont 4 pieds 1/2 de hauteur. Celle de marbre est posée sur un pied d'estal; sa draperie est estimée des connaisseurs. On voit au bas d'une espèce de toge dont elle est couverte, un gland qui représente l'extremité de sa ceinture. » (2)

N<sup>a</sup>. Cette 1<sup>re</sup> statue (n<sup>o</sup> 3) peut, je crois, être mieux décrite, comme l'on peut s'en convaincre.

Elle est de marbre blanc, sans tête, de 5 p. 8 p. de hauteur, revêtuë de la toge romaine. Le bras droit qui paraît avoir été formé du même bloc, est cassé au-dessous du coude. Le haut du bras gauche soutient les plis rassemblés de la toge. Les pieds de cette statue sont enveloppés dans une espèce de chaussure très juste, sans sandales ni courroies. On remarquera au derrière du pied gauche un cône tronqué, sur lequel est en relief un caractère dont la forme est cy-après. Ce cône n'est autre que le *scri-*



*nium* ou *pluteus*, cassette dans laquelle étaient renfermés les papiers. [Elle est dans la salle d'assemblée de l'Academie, n<sup>o</sup> 3 (3).]

(1) [Devienne], *Eclaircissements*, p. 52-53.

(2) *Ibid.*, p. 53.

(3) Espérandieu, n<sup>o</sup> 1095.

Courteault

[Ne serait-ce pas la statuë d'Agricola, qui gouverna l'Aquitaine pendant près de 3 ans sous l'empereur Vespasien, qui ne lui ota ce gouvernement que pour l'honorer du consulat? L'éloge que nous a fait Tacite de ce general, qui réunissait les qualités les plus recommandables, nous porterait à penser que la Gaule reconnaissante aurait pu lui ériger une statuë].

« La seconde statue (n° 4) n'a rien de remarquable qu'un *scriinium* (1) ou portefeuille qui est au côté droit et qui fait conjecturer quelque senateur allant au palais » (2).

N<sup>a</sup>. Cette statue n'est pas mieux décrite que l'autre. Elle est de 4 p. 5 p. de hauteur, revêtue de la toge romaine. Sa tête a du être formée du même bloc. Le bras droit est entier et soutient le *scrinium* par son anse. Le gauche, en partie mutilé, avait sa direction vers la poitrine. L'on y remarque encore la main qui soutient les plis rassemblés de la toge. Les pieds de cette statue sont entièrement mutilés. — [Cette statue est dans la salle d'assemblée de l'Academie, n° 4 (3).]

[Les statues n<sup>o</sup>s 1, 2 et 3 ont pu avoir des têtes de rapport. On remarquera un creux dans lequel on plaçait la tête. On sait que Cesar fit ôter celle d'Alexandre pour y substituer la sienne. Nous lisons dans Suétone qu'au lieu de briser les statues des Empereurs dont la mémoire était odieuse, on en ôtait les têtes pour les remplacer par celles des Empereurs dont le souvenir était cher. C'est ainsi que, pour faire promptement une statue, on se contentait d'en ôter la tête. De là vient sans doute en partie qu'on a trouvé dans la suite des tems quantité de têtes antiques sans corps (Sylvain Maréchal, *Descrip. des antiquités d'Herculaneum*, tom. 5) (4).]

Granius Marcellus s'étant avisé d'enlever la tête d'une statue d'Auguste pour la placer sur celle de Tibère, l'affaire fut portée au senat et il fut condamné à mort comme ayant voulu reprocher à Auguste son gouvernement tyrannique (*Hist. de l'Acad. des inscrip. et bel.-lett.*, tom. 14, p. 35).

Le *scrinium* des anciens, espèce de coffret ou laiète, où les écoliers et ceux qui écrivaient mettaient leur style ou leur canne à

(1) *Sic*, pour *scrinium*.

(2) Devienne, *op. cit.*, p. 53-54.

(3) Espérandieu, n<sup>o</sup> 1094.

(4) Sur un feuillet épingle, Caila a noté un passage des *Antiquités grecques*, du comte de Caylus, qui exprime la même idée.

écrire, leurs tablettes, des feuilles à écrire et peut-être d'autres choses semblables (*Ant. expliquée*, tome V, part. I, p. 85, plan. LXIV. V. aussi le tom. III, part. I, p. 4, 5, 6, 7, p. 28, 29, 30. Il donne le dessein de 7 statues représentant 7 sénateurs revêtus de la toge, ayant à leurs pieds le scrinium avec sa serrure).]

« On a encore trouvé dans les fondemens de l'Intendance des débris de statue et des pierres travaillées. Nous avons remarqué, entre autres, une pierre sur laquelle il y a un feuillage très bien sculpté et une oye presque entière, en relief. (1) [Egarés.]

» Nous ne croyons pas devoir faire d'autres observations sur les inscriptions trouvées dans les fondemens de l'Intendance, parce que ces observations sont plus du ressort de l'antiquaire que de l'historien. Nous nous contentons de les mettre en entier sous les yeux des lecteurs. »

[Consultés, pour asseoir son sentiment sur la ressemblance des diverses statues et bustes trouvés dans les fondemens de l'Intendance, avec ceux décrits par Montaucon, *Antiquité expliquée*, tome III, partie I, p. 84 et suivantes.]

D. M.

LIBERI. M. XVIII

C. IUL. LAURIANUS

PATER ET MAXIMILLA

MATER

[Elle est dans la salle de l'Academie (2).]

D. M.

CAMVLIA PATRIBU

BLASTO ET IVORICI. P.

[*Idem.* — Aux dieux manes. Camulia a érigé ce monument aux manes de ces père et ayeul Blastus et Ivoricus (3).]

(1) Devienne, *op. cit.*, p. 54.

(2) C. Jullian, n° 142. — Espérandieu, n° 1187. — Voir dans Grivaud de La Vincelle, *Recueil de monumens antiques*, pl. XXIX, la reproduction d'un dessin de ce monument envoyé par Caila.

(3) C. Jullian, n° 215.



AVG.  
DEAE  
DIVIRTOS GEMELLI  
F. PATER  
V. S. L. M.

[Autel votif. — Égaré (1).]

D. M.  
BECINIAE SA  
FILIA. V. AN. X.

[Égaré (2).]

D. M.  
DIS MANIBVS  
CINTVCENAE  
AQVITANI FIL  
DEFVNCTAE  
ANNORVM. L.

[Égaré. — Aux manes de Centucena, fille d'Aquitanius, morte  
agée de 50 ans (3).]

MEMORIA SENON  
D. A. XXVIII SEVER  
ILLA CONSERVO  
S. P. [sponte posuit.]

[Égaré. — Severilla Conservo-na a erigé de son plein gré ce  
monument à la memoire de Senonus, mort agé de 28 ans (4).]

MEMORIAE  
INCIANVERVAVS  
D. ANN. XXX. S. P. [sponte posuit.]

[Égaré. — ... a erigé de son plein gré ce monument à la memoire  
d'Incianvervaus, mort agé de 30 ans (5).]

(1) C. Jullian, n° 2.

(2) C. Jullian, n° 214. — Espérandieu, n° 1159.

(3) C. Jullian, n° 226.

(4) C. Jullian, n° 329.

(5) C. Jullian, n° 144.

D. M.  
CLODIA R VF  
INA DEFVNC  
TA. ANN. LXXXI.  
POSVIT. D  
SECVNDILLA  
LIB.

[Égaré (1).]

D.  
DRAVCO. CORNICI  
FIL. POS.

[Égaré (2).]

ENDERCA ENDER  
CILLI FIL.

[Elle est dans la salle de l'Academie (3).]

AN. XXX  
ET MEMORI ATTIAE  
D. M.

[*Idem.* — Aux manes et à la memoire d'Attia, morte à l'age de 30 ans (4).]

D. M.  
MASCELL.  
O. DEFVNCTVS. AN. III.

[Elle est dans la salle de l'Academie (5).]

D. M.  
IVVENIS IVLI  
ANO FRAT  
D. F. ANN. XXXV  
PONEND. CVR.

[Égarée. — Aux dieux manes. Juvenis a fait éléver ce monument à la memoire de Julianus, son frère, mort à l'age de 35 ans (6).]

(1) C. Jullian, n° 103.

(2) C. Jullian, n° 247.

(3) C. Jullian, n° 257. — Espérandieu, n° 1194. — Voir dans Grivaud de La Vincelle, *op. cit.*, pl. XXIX, n° III, un dessin envoyé par Caila.

(4) C. Jullian, n° 203.

(5) C. Jullian, n° 273. — Espérandieu, n° 1177.

(6) C. Jullian, n° 266.

D. M.  
VERCEVNAE  
FILIO. Q. DONAVER

[Égaré. — Elle est dans la salle du Museum, n° 42 (1).]

AVETE D. AN.  
XXXV. MATER  
CENTVCENA. P.

[*Cum ascidia*. Cippe élevé à la memoire d'Aveta, morte agée de 35 ans, par Centugena, sa mère. Elle est dans la salle de l'Academie (2).]

D. MA  
ET  
ANVAR. CINTI  
CVPAR

[Égaré (3).]

ET. M.  
FLAVI. VICTOR  
IS VITALIS FIL  
D. F. AN. XXVIII. MEN.  
VIII. D. XIII. ET IVL.  
DIVICE MATRI. F  
D. F. AN. XLVIII.

[Égaré. — A l'éternelle memoire de Flavius Victor, fils de Vital, mort agé de 28 ans 8 mois 13 jours et à Julie Divice, sa mère, morte à l'age de 48 ans (4).]

L. SOC. CINTVENATO. ET  
MATVAE CON. ET  
SENO. DONNAE. FIL.  
SEC. VRBANA.

[Elle est dans la salle de l'Academie (5).]

(1) C. Jullian, n° 309. — Espérandieu, n° 1164.

(2) C. Jullian, n° 208. — Espérandieu, n° 1128.

(3) C. Jullian, n° 263 et 231. — Espérandieu, n° 1179. — Le monument n'est donc pas égaré. Caila a été trompé par Devienne qui a confondu en une seule deux inscriptions différentes.

(4) C. Jullian, n° 113.

(5) C. Jullian, n° 176. — Espérandieu, n° 1124.

SIRONAE  
N ABDVCIER.  
TOCETI. FIL  
V. S. L. M.

[*Votum solvit libenter merito.*]

[Autel votif. — Il est dans la salle de l'Academie. — V. Gruter, p. xxxvii, n° 40, *id.*, n° 41; Smith, p. xxi, n° 5. — Abducierus, fils de Tocetus, a payé son vœu de plein gré à Sirona (la lune, Diane). — Abducierus, fils de Tocetus, a accompli de son bon gré le vœu qu'il avait fait à Sirona. — Cette explication est plus exacte (1).]

D. M.  
ET MEMOR  
CAPCILIAN.  
DEFVNCTA

[Égaré. — Aux dieux manes et à la memoire de Capciliiana (2).]

SECVNDINVS  
S. P. P. C.

[Vidi *biffé*]. Ex ruderibus Castri Paulini. — Je l'ai rapportée dans son entier. Elle est dans la cour interieure de l'Academie.  
[Égaré *biffé*]. — Égarée (3).]

D. M.  
GOSTIL  
VRBCA  
VIXIT AN. XI  
MINVS GE  
OR POSVIT

[Égaré (4).]

(1) C. Jullian, n° 19.

(2) C. Jullian, n° 221.

(3) C. Jullian, n° 459. — Le monument a été conservé. « Provenance inconnue, dit M. Jullian. C'est sans preuve que Cailla et, d'après lui, Jouannet prétendent que le monument a été découvert en 1756 dans les fondements de l'Intendance. »

(4) C. Jullian, n° 116.

TATE.....  
INSVO.....  
ORIVM.....  
SVNT

[*Idem* (1). — Le nom de la tribu se met dans les inscriptions sepulcrales entre le nom et le surnom du défunt. *L'Antiquité expliquée*, t. V, part. I, p. 80, plan. LVIII.

IANVA  
RIO DE  
AN. X  
CE

[*Gruter*, p. xv, n° 9 (2).]

D M  
MSNA  
MEDICI  
DE AVLI  
SE PVL  
H ET

[*Idem* (3).]

D M  
DVRNACVS  
AN. DELXX.

[*Idem*. — Aux dieux manes. Durnacus, mort à l'âge de 70 ans.  
— Nom gaulois (4).]

SSVRIAN.  
CAVO MV  
A. LXXI  
I. C. P. (5)  
V. T  
NAL  
POSI  
EXPR  
VINIA

[*Idem* (6).]

- 
- (1) C. Jullian, n° 73.  
(2) C. Jullian, n° 262.  
(3) C. Jullian, n° 79.  
(4) C. Jullian, n° 249.  
(5) C. Jullian, n° 74.  
(6) C. Jullian, n° 290.

D. M  
IVL. SIL.  
FIL. DEFV.  
IANVARVS  
ANN. LI  
P. C.

[*Idem (1).*]

D. M  
EMERIA  
ROMVLA  
S. ET. VICTU  
ORIAE  
AVRO M  
TERANNIS  
XXI

[*Idem (2).*]

### 1758

On découvrit dans la ruë des 3 Canards l'ancien mur de ville, première enceinte, « à l'occasion de quelque échoppe qu'on construisait dans la dépendance d'une maison canoniale. On y trouva des pierres d'une grosseur énorme, qu'on fit transporter hors la porte Sainte-Eulalie et qui ont été employées en partie dans la construction d'un édifice qu'on bâtit au devant de l'église de Sainte-Eulalie (a). On voyait parmi ces pierres des tambours de colonnes, des assises de pilastres cannelés, des demi-reliefs, tristes débris de quelque édifice public ». (Beaurein, *Affiches* de 1759, p. 142) (3).

(a) Aujourd'hui le petit séminaire, depuis maison de réclusion (4). — 1793, j'y fus renfermé avec d'autres malheureuses victimes de la Révolution. — Aujourd'hui ce bâtiment sert de casernes (1805).

### 1759

On démolit cette année l'ancien hôtel de Duras, bâti en 1564. Voy. ci-dessus. — On découvrit, en creusant un puits de 25 pieds

(1) C. Jullian, n° 140.

(2) C. Jullian, n° 282.

(3) Le passage que j'ai mis entre guillemets est transcrit de Beaurein.

(4) Il s'agit du bâtiment commencé en 1759 sur l'emplacement de la plateforme de Sainte-Eulalie pour servir de maison de force, laissé inachevé, affecté en 1776 au séminaire de Saint-Raphaël, transformé en 1793 en prison, en 1796 en caserne d'infanterie, occupé depuis 1878 par les annexes de la Faculté de Médecine.

sous terre, une espèce de salle pavée en carreaux d'un pouce et demi d'épaisseur et d'un pied de large sur 16 pouces de longueur (1). La maison qui a été bâtie sur cet emplacement subsiste rue des Grandes Carmelites, n°... (2).

[1765]

M. Cholet, propriétaire de la maison donnant dans la rue du Parlement, n° 10, et de la Devise-Saint-Pierre, n° 21, furent creuser un puits, trouva, à 50 pieds au-dessous du niveau de la rue, un bois de cerf que l'on voit encore (1802) dans le cabinet de M. Journu (3).

M. l'abbé Baurein découvrit, le 23 juin, dans les fondemens d'une maison, rue Roussele, un morceau de mosaïque (4).

M. Albert, propriétaire d'une maison située dans la rue du Loup, entre l'extremité de cette rue, vers le Pas-Saint-George, et l'entrée du *cul-de-sac* [impasse] appelé rue Caudeyrere (5), l'ayant fait démolir en 1765, on y découvrit l'ancien mur de ville qui était au derrière de cette maison et qui en fesait la séparation d'avec celle du sr Poitevin, située dans la rue Sous-le-Mu. Les entreprises que l'on avait fait de part et d'autre dans ce mur et qui en préparaient la chute, quoiqu'il eut d'ailleurs environ 15 pieds d'épaisseur, attirèrent l'attention de Mrs les jurats. M. Bareyre, jurat avocat, s'y étant transporté le 28 fevrier, y dressa son procès-verbal, duquel il résulte, en 1<sup>er</sup> lieu, qu'on avait creusé dans cet ancien mur jusqu'à la profondeur de onze pieds et demi; en second lieu, qu'on y trouva deux grandes colonnes cannelées

(1) D'après Baurein, *Affiches* de 1759, p. 159. — Baurein place cette découverte « l'année passée », donc, semble-t-il, en 1758.

(2) Rue de Grassi.

(3) Il s'agit de Bernard Journu-Auber. Les collections artistiques et scientifiques des Journu ont été célèbres pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf., sur leur cabinet, P. Courleault, *Bordeaux au temps de Tourny*, d'après un correspondant de Linné (Rev. hist. de Bordeaux, 1917, p. 145); Th. Amtmanu, *Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804* (ibid., 1913, p. 267); M. Oudot de Dainville, *L'intérieur d'un négociant bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Rev. philomathique de Bordeaux, 1919, p. 218-230).

(4) D'après une note ms. de Lamontaigne, rédigée d'après le registre perdu de l'Académie (Bibl. mun., coll. Lamontaigne, XV, 6).

(5) La rue Caudeyrere ou impasse du Loup se trouvait rue du Loup et débouchait en face de la rue du Serpolet. Elle a disparu par suite de l'ouverture du cours d'Alsace-et-Lorraine (Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 196).

et élevées perpendiculairement sur leurs bases (ce sont les propres termes de ce verbal), « et que sur plusieurs des pierres qui ont été arrachées du pied de ce mur sont des inscriptions que nous n'avons pu connaître », y est-il dit encore, les pierres sur lesquelles elles sont (grayées) s'étant brisées par l'effort qu'on a été obligé de faire pour les arracher du fondement de ce mur.

Ces vestiges sensibles d'antiquité annoncent clairement que cette portion de mur a été construite des démolitions des édifices publics dont Bordeaux était abondamment pourvu et par conséquent que cette ville a éprouvé des désolations qui l'ont privée des anciens monumens dont elle était décorée (Baurein, *Affiches de 1778*, p. 7) (1).

[N°. La fosse d'aisance de la maison qui est à l'entrée de l'impasse ruë Caudeyrere, vis-à-vis le puits, où l'on remarque un balcon très saillant, a été établie dans l'épaisseur même des murs de ville, qui dans cet endroit sont formés de grandes pierres.

La même année l'on fit ériger dans la même ruë la maison n° 49. On trouva à peu près à 50 pieds de profondeur le tronc d'un arbre, un fer de gaffe et le crane d'un homme parmi des végétaux et des coquillages. Ce ne fut qu'après avoir creusé au moins à 55 pieds au-dessous du niveau de la ruë et par conséquent bien au-dessous du niveau du fonds de la rivière, que l'on trouva une eau claire et limpide.]

On remarquera un fut de colonne dans lequel est encaissé l'angle d'une maison située rue des Épiciers, formant le coin de la ruë du Mur, vis-à-vis ruë Poitevine, n° , appartenant à M. Campagnac, m<sup>me</sup> épicier. Ce tambour de colonne, placé dans cet endroit pour défendre cette encoignure, a été trouvé dans les fouilles d'une maison [située] un peu plus bas, ruë du Mur.

### [1770]

M. Lavau, graveur distingué de cette ville (2), possède une maison ruë du Parlement, n° 4. Il y a dans cette maison un puits dont la source était très abondante et qui tarit tout à coup.

(1) Transcription presque textuelle de Baurein. — Cf. *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 15-16.

(2) André Lavau, né à Bordeaux en 1722, mort le 28 février 1808, rue du Parlement, n° 6, d'après l'acte de décès publié par Marionneau, *Les Salons bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 161.

M. Lavau fit netoyer ce puits. Les ouvriers, après avoir tiré beaucoup de vase et de débris, trouvèrent une grande pierre de forme ronde et remplissant tout le fonds de ce puits, ayant vers le centre une ouverture, ce qui lui donnait absolument la forme d'une meule de moulin. Le sr Lavau fit passer une mèche par ce trou et fit creuser à la profondeur non seulement de cette mèche, mais de deux autres qui lui furent adaptées. Enfin, après avoir creusé à peu près à 50 pieds du niveau de la ruë et après avoir retiré par le moyen de mèches des vegetaux, des debris de coquillages, on trouva l'eau qui remonta avec une vitesse prodigieuse jusques à 12 pieds au-dessous du niveau de la ruë.

1774

M. Louis, célèbre architecte de Paris [mort à Paris en 1801], fit batir d'après ses desseins la grande salle des spectacles de cette ville. M. Duffard, son élève, fut chargé de la direction des travaux. Il trouva, en fesant creuser les fondemens du peristyle de la façade du nord, dans l'emplacement du 4<sup>e</sup> pilastre à droite en venant de la place, des fondemens des Piliers de Tutelle, dont la direction était la même que celle que M. Louis voulait donner à son péristyle. Il fut obligé de faire démolir ce fondement, qui avait 7 pieds de profondeur sur 6 de largeur moyenne et 72 pieds de longueur, pour achever les fondemens du peristyle nord et le conduire à l'emplacement de la colonne isolée formant l'angle de ce nouvel édifice. Il fit démolir toute la partie de ces fondemens qui était en dedans et ne laissa subsister que celle qui était au dehors. Il trouva, le 1 mars 1774, sous les fondemens de ce mur, à 40 pieds du pilastre dont je viens de parler et dans la direction de la colonne isolée, un buste d'homme très fruste en demi-relief et en pierre de Taillebourg (1). Vinet, de Brasch, Perrault et les redacteurs du petit mémoire dont je viens de parler (2), varient sur les dimensions de cet antique édifice. Cependant nous nous fixerons sur la description de Perrault, qui doit être la plus exacte. Cet

(1) Caila complète, en le précisant, ce que Louis a dit lui-même de celle découverte dans le *Discours préliminaire* (p. 2-3) en tête de l'album *Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, gr. in-f°. — Cf. la *Dissertation sur les Piliers du Temple de Tutelle*, lue par Caila à l'Académie le 12 juin 1806 (Bibl. de la ville, liasse des mémoires du baron de Caila, n° 13).

(2) Cf. *supra*, p. 24-29.

architecte donne à cet édifice 90 pieds de longueur. Il résulterait de l'application du plan de Perrault sur les lieux qu'un angle des fondemens de cet edifice était placé où est aujourd'hui le 4<sup>e</sup> pilastre du peristyle ci-dessus designé, que les fondemens couvraient sur la même ligne 72 pieds de terrain jusques à la colonne isolée vers l'ouest et continuait dans la même direction l'espace de 18 pieds, qui avec les 72 formaient les 90 pieds de longueur déterminés par Perrault; que là un angle droit forme une ligne de 66 pieds, d'où part une ligne parallèle de 90 pieds, qui par un autre angle droit va rejoindre le pilier désigné. C'est dans l'etendue de ce parallelogramme, dans la partie de 18 pieds vers le midi, 66 vers l'ouest, 90 vers le nord et 66 vers l'est, que subsistent encore aujourd'hui (1801) les fondemens des Pilliers de Tutelle.

1775

On trouva, en creusant les fondemens du palais archiépiscopal, dans la partie qui est au-devant du peristyle vers l'est, des fûts de collonne, des chapiteaux d'ordre corinthien, quelques inscriptions (1).

M. Duchesne de Beaumanoir m'a assuré qu'il avait vu une pierre de forme triangulaire sur laquelle il avait lu : NOS HIC PERIMVR FAMAE. [Le verbe *perire*, *pereo*, *peris*, est neutre.]

M. Lamotte, professeur en droit (2), avait rapporté les inscriptions suivantes et les avait données à M. de Lamontaigne, de qui je les tiens. Ils les avait trouvées parmi les décombres des fondemens.

IULIAE PACATAE  
SALVIAE MAV

M. SALVIO P. T. I.  
Q. SALVIO AS....

---

(1) D'après Baurein, *Dissertation sur les débris d'anciens édifices trouvés dans le palais archiépiscopal de Bordeaux, lue à l'Académie le 25 août 1775* (Bibl. mun., ms. 712, t. XVIII, p. 1. — *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 341).

(2) Simon-Anoine-Delphin Sansfourche de Lamothe, né à Belvès le 17 janvier 1725, mort à Bordeaux le 6 janvier 1781, avocat au Parlement, professeur de droit français à l'Université de Bordeaux (1769), auteur, avec son frère Alexis, du *Commentaire sur les coutumes de Bordeaux* (1768).

VLVIO PACA  
... NAE (1).

Le 9 janvier 1773, M. l'abbé Baurein lut à l'assemblée publique de l'Académie un mémoire sur les Pilliers de Tutelle, dont il attribue la dédicace par les Bituriges Vivisques à Neptune et à Mercure, l'un comme dieu de la navigation, l'autre comme dieu du commerce (2). [On le trouvera dans mon recueil.]

Le 25 août, M. l'abbé Baurein fit lecture dans l'assemblée publique de l'Académie d'une dissertation [on la trouvera dans mon recueil] sur les pierres antiques qu'on avait découvertes cette année en creusant les fondemens de l'ancien palais de l'Archevêché. Cette dissertation fut écoutée avec plaisir et parut contenir des recherches curieuses sur l'histoire de la ville de Bordeaux (3).

On avait imaginé dans le public que ces pierres étaient les débris d'un temple dédié à Jupiter, qu'on supposait communément avoir existé près de la porte Dijaux, et dont on a pretendu que cette porte avait tiré son nom. Delurbe lui-même avait accredité cette opinion. M. Baurein établit que ce temple de Jupiter n'a point existé, que la porte Dijaux, appellée en latin dans les anciens titres *porta Judaica*, tire son nom du mont Judaïque et du quartier des Juifs, qui était autrefois où est maintenant le prieuré de Saint-Martin, et que ces pierres trouvées à l'Archevêché sont des décombres des anciens édifices, sacrés ou profanes, qui existaient anciennement à Bordeaux et qui furent détruits de fond en comble par les Sarrasins et les Normands, lors de leurs irruptions dans la Gironde, dont on se servit dans la suite pèle-mêle pour faire les fondemens des nouveaux murs dont la ville fut entourée, lorsqu'on voulut la rebâtir. Tout cela est appuyé de preuves et d'autorités qui parurent porter cette opinion jusqu'à la démonstration.

Ces deux discours doivent se trouver dans la liasse des mémoires de M. l'abbé Baurein remis aux archives de l'Académie (4).

(1) Les transcriptions de Lamothe sont conservées dans la liasse XV, déjà citée, de la coll. Lamontaigne (n° 12). — Cf. C. Jullian, nos 169-171.

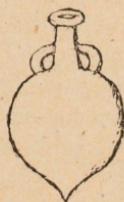
(2) Transcription textuelle d'une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*). — Le mémoire de Baurein est à la Bibliothèque de la Ville, ms. 828, t. XIX, n° 19. Il a été imprimé dans les *Var. bordel.*, éd. Méran. t. IV, p. 266.

(3) Cf. *supra*, p. 45, n. 1.

(4) Transcription textuelle d'une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*). Caila en a supprimé les derniers mots : « ... si du moins quelqu'un ne s'en est pas empêtré. »

1777

Au mois de juillet, on trouva en creusant des caves dans la petite ruë de l'Intendance (1), et à une profondeur considerable, de très grands morceaux de briques plates à crochets. M. l'abbé Desbien (2) en présenta plusieurs à l'Academie le 27 du même mois. Il pensait que ces briques étaient des débris d'un aqueduc des Romains; mais son avis fut contredit par plusieurs membres de la compagnie. Avec ces briques il présenta aussi un vase de terre au même lieu, ayant cette forme :



Ce qui parut singulier dans ce vase, c'est la pointe saillante du milieu de sa surface inférieure, qui fesait qu'on ne pouvait l'asseoir verticalement sur une surface plane, et on ne put deviner à quel usage il pouvait avoir été destiné (3).

[N<sup>a</sup>. Ce ne pouvait être qu'une urne cinéraire ou une lagene propre à contenir quelque essence dont on s'était servi pour arroser des ossemens brûlés.]

1781 (4)

Au mois de mars, on découvrit dans les fondemens d'une maison située ruë Sainte-Catherine, n<sup>o</sup> 10, quelques medailles, deux têtes antiques de marbre, dont une couronnée de laurier, assés bien

(1) Rue Saige.

(2) Louis-Mathieu Desbien, né à Saint-Julien-en-Born vers 1732, mort à Bordeaux le 14 novembre 1817, membre associé, le 24 août 1767, de l'Académie de Bordeaux, dont il fut bibliothécaire.

(3) Transcription d'une note ms. de Lamontaigne, accompagnée du même croquis (*ibid.*)

(4) D'après une note ms. de Lamontaigne (*ibid.*), qui nomme le propriétaire de la maison (le bijoutier Descat) et ajoute : « Vid. sur cela le Registre de l'Académie du 4 mars 1781 et les *Variétés Bord.*, t. IV, p. 190 et suiv. »

conservées, et deux canaux en pierre qui paroissaient avoir servi autrefois à la conduite des eaux de quelque fontaine (1).

Ce fut à cette époque que l'Academie s'occupa de réaliser le projet qu'elle avait depuis longtemps de former un museum. Elle voulait réparer, s'il était possible, la négligence, l'indifférence même de nos pères pour la conservation des monumens que l'on retirait tous les jours du sein de la terre et qui attestaien que cette ville avaient (*sic*) eu des temples, des aqueducs, des fontaines et autres édifices publics, que les chrétiens, les Gots, les Sarazins et les Normands avaient sans doute détruits et anéantis lors de leurs incursions dans cette province. Cette compagnie fut secondée dans ses vœux par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de cette généralité. Cet administrateur éclairé donna un terrain, avec des échoppes qui en dépendaient, situées hors la porte Sainte-Eulalie, pour servir de jardin botanique et de dépôt pour les antiques. Là furent déposés tant l'autel *Augusto Sacrum*, les deux statués qui étaient dans la cour de l'hôtel de ville, que les cippes, statués, pierres sépulchrales et autres monumens trouvés dans les fondemens de l'Intendance (2).

[1783]

M. de Gombeaud fesant creuser les fondemens de sa maison, n° , située vis-à-vis la salle des spectacles, formant le coin de la ruë Mautrait, trouva un mur d'une épaisseur et dureté considérable. Sa direction... Il trouva aussi plusieurs medailles de bronze qui lui ont été enlevées. Il en a conservé une d'or, qu'il m'a communiqué. Le côté principal est orné de la tête de l'empereur Claude, couronnée de laurier, avec cette inscription : *TIBERius CLAUDius CÆSAR AUGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Potestate IMPerator*. Le revers représente le camp de la garde

---

(1) Je trouve dans les notes de Lamontaigne cette mention qui semble avoir échappé à Caila : « En avril 1780, en creusant dans la cave d'une maison située vers le haut de la Rue Saint-Paul, et contiguë par le derrière à l'hôtel du Gouvernement, on trouva un ancien mur de 5 pieds d'épaisseur, dont un côté étoit incrusté de marbre, des chapiteaux de colonne et des carreaux de marbre, de grands carreaux de briques et des futs de colonnes canelés, etc. (*Variétés Bordel.*, t. IV, p. 80-83). »

(2) Le jardin botanique avait été installé par Dupré de Saint Maur « près des Incurables », dit le *Nouveau guide de l'étranger à Bordeaux*, de L. L[amoïhe] 1856, p. 141.

prétorienne qui l'avait proclamé empereur, avec cette inscription presque effacée : *IMPERatore RECEPTo.* -- V. Schultz, p. 340, d'Ennery, p. 198, p. 83.

1784

M. de Lamontaigne, secrétaire perpétuel de cette compagnie, enrichit ce dépôt d'une belle statue de marbre et d'un autel votif qu'il avait déterré en 1782, rue des Glacières, aujourd'hui rue , n° 2 (1).

---

(1) C. Julian, t. II, p. 314; Espérandieu, n°s 1083 et 1068. Voici le compte rendu de ces deux découvertes, fait par Lamontaigne lui-même : « Le 17 février 1782, la curiosité m'ayant conduit aux Glacières de la ville qu'on étoit occupé à charger, je découvris dans un coin de l'espèce de cour où elles sont renfermées, une grande statuë antique de marbre blanc, mais sans tête, à demi enterrée contre le mur de ces glacières. Elle me parût mériter qu'on la tirât de cet endroit où elle avoit été oubliée, pour être placée dans le muséum que l'Académie avoit alors entrepris de former.

» Le soir même je rendis compte de ma découverte à cette compagnie; et M. l'intendant qui la présidoit, fut prié de donner des ordres pour faire transporter cette statue dans la salle des Antiques.

» Le 8 février 1784, étant retourné aux Glacières, pour m'assurer si cette statuë que j'y avois trouvée, y existoit encore, je découvris de plus, dans le même lieu, un ancien autel de pierre, qui me parût être du tems des Romains. Je prévins également l'Académie de ma nouvelle découverte; je lui rappelai que lorsque je lui avois parlé (il y avoit deux ans) de la statuë que j'avais trouvée dans ce même endroit, on avoit délibéré de la faire transporter tout de suite dans le Muséum; mais que cela ne s'étoit point fait, attendu que le local où elle étoit appartenant à la ville, on s'étoit apperçu qu'on ne pouvoit en rien enlever sans un ordre ou une permission de MM. les Jurats; et je représentai qu'il étoit à propos, cela étant, de prendre une délibération qui pût procurer efficacement à la compagnie l'avantage d'avoir en sa possession ces deux monumens pour les conserver et les sauver ainsi du danger d'être enlevés et perdus, comme tant d'autres l'avoient été.

» Sur cela, M. Bonfin fut prié d'en faire la demande à MM. les jurats, au nom et de la part de l'Académie.

» M. Bonfin s'étant acquitté de sa commission, MM. les jurats acquiesçant avec plaisir à la demande qui leur étoit faite, lui dirent qu'il pouvoit faire enlever et transporter les antiques quand il voudroit, pour en être par l'Académie disposé comme elle désiroit.

» Cette réponse des jurats ayant été rendue à l'Académie le 15 février, elle chargea MM. Larroque, Bonfin et Duchesne d'aller comme députés de sa part à l'hôtel de ville, pour remercier MM. les jurats de la cession qu'ils vouloient bien lui faire de ces antiques; et ces MM. furent priés de les faire incessamment transporter dans le local où s'établissait le muséum.

» M. Duchesne dressa préalablement une description de ces deux monumens, à laquelle il ajouta des conjectures à leur sujet, pour qu'il en fût fait régler sur les Courteault

Cette statuë (n° 5), en beau marbre blanc, représente une femme de grandeur naturelle. La tête, qui devait être du même bloc, en a été malheureusement abattue. Une tunique couvre le corps de cette belle statue depuis le haut des épaules jusqu'aux pieds. Par-dessus cette tunique est le manteau (*stola*) dont s'enveloppaient les femmes de distinction. Ce manteau, au travers duquel on découvre le nud, est jeté avec art. Ses plis nombreux étaient soutenus avec grâce par le bras, dont une partie est mutilée. Je n'ai pu découvrir quel pouvait être l'emploi du bras gauche, cassé au-dessous du coude. Cette femme est chaussée à l'antique, c'est-à-dire avec des sandales assujetties avec des bandelettes qui, après s'être croisées sur le pied et au-dessus du talon, se nouaient entre le coup du pied et le mollet. — Serait-ce une Vesta? ou une princesse de la maison impériale?

[« Le 1<sup>er</sup> de ces monumens est une statuë dont la tête a été détruite. Elle est d'un très beau marbre blanc statuaire et très bien sculptée, surtout dans les vêtemens qui ressemblent beaucoup à ceux des anciens sénateurs ou patrices Romains. Elle peut être l'image de quelque chef de l'ancien conseil municipal de Bordeaux, après que les Bordelais eurent emprunté les loix et les mœurs de la capitale du monde. Ausone nous a conservé la mémoire de ce sénat auguste dans ses vers, preuve constante de la liberté primitive de cette ville :

O patria! insignem Baccho flaviisque virisque,  
Moribus ingeniisque virum, procerumque senatu.

Ausone, *Clar. urb., Burdigala*, XIII.

» Cette statue dans l'état actuel est haute de 4 pieds 10 p. et annonce le travail des artistes des premiers siècles de l'Empire romain » (1).

N<sup>a</sup>. M. Duchesne était sans doute très préoccupé lorsqu'il a décrit cette statue. Il l'a prise pour celle d'un homme, tandis que c'est celle d'une femme. Ce doit être une vestale ou une dame de qualité.]

---

livres de l'hôtel de ville;... le 23 mars, ces Messieurs furent s'acquitter de la mission qui leur avoit été donnée; M. Duchesne, portant la parole, fit aux jurats les remerciemens de l'Académie et leur remit la description qu'il avoit préparée. Le 28, il rendit compte à l'Académie de ce qu'ils avoient fait et de la manière honnête dont les jurats les avoient accueillis. » (Bibl. mun., coll. Lamontaigne, XV, 6).

(1) Texte de la description de Duchesne, comme l'indique le *nota* qui suit.

## 2. Monument.

L'autel est presque carré, mais tronqué, de pierre de Bourg, haut de 2 pieds 4 p. Sa largeur à sa base est d'un pied 11 pouces. Il paraît avoir été consacré à la déesse Hygiea ou de la Santé, dont il porte vraisemblablement la figure en relief sur le devant. La mythologie donne Esculape pour père à cette déesse et on l'honorait à Rome sous le nom de *Dea salus*.

Selon Pausanias, Esculape était l'air que nous respirons. On le disait fils du Soleil, parce que cet astre purifiait l'air et lui donnait la salubrité que les Grecs appelaient *hygiea*. Aussi on remarquera sur cet autel la figure du soleil sculptée sur le côté gauche de la même manière qu'on représente vulgairement la tête de Méduse, mais nous croyons néanmoins qu'on doit l'attribuer au soleil. Sur le côté du droit, on voit une tête de bétail, animal particulièrement consacré au Soleil ou Apollon Belus.

Le serpent qui est derrière la déesse Hygiea en est l'attribut distinctif. On le voit très souvent sur les revers des médailles où l'on a figuré les emblèmes d'Esculape ou de la déesse Salus.

On pourrait fixer à peu près l'époque du culte des divinités romaines dans cette province au règne d'Auguste. Avant que ce prince ne l'eût conquise, le culte public tenait apparemment beaucoup des usages et de la liturgie des Phéniciens et des Celtes confondus ensemble dans l'accroissement et peut-être dans la conquête de l'ancienne ville de Bordeaux par les Bituriges Vivisques.

N<sup>a</sup>. C'est le discours que M. Duchesne, commissaire de l'Academie, avec M<sup>rs</sup> Bonfin et Laroque, prononça devant les jurats le 22 mars 1784 en les remerciant de ces deux antiques, dont ces magistrats firent présent à l'Academie.

[Græca res est nihil velare, at contra romana et militaris thoracis addere. Lib. 34, ch. 5. Pline.

Stolatae mulieris figura, ex antiquissimis monumentis quae etiam hodie Romæ inveniuntur. Baïf, *De re vestiaria*, p. 3. — Cette note se rapporte à la statue cy-après n° 5.

Remerciement à MM. les jurats de la part de l'Acad. Roy. des Sciences de Bord<sup>x</sup> sur un autel et une statue antiques accordés en d<sup>r</sup> lieu à l'Academie par la Ville, fait par MM. Laroque, Bonfin et Duchesne de Beaumanoir, commissaires députés, faits le 22 mars 1784.

MM.

L'Acad. Roy. des Sciences de cette ville nous a chargé de vous offrir le temoignage de sa reconnaissance pour le don que vous avez bien voulu lui faire des deux morceaux d'antiquité découverts depuis peu parmi les décombres qui environnent les Glacières. Nous avons l'honneur, MM., de vous en remettre une explication succincte, affin que vous puissiez la faire coucher sur les registres de l'Hôtel de ville et qu'elle soit pour les siècles futurs une preuve non équivoque tant du zèle que l'Academie met à la recherche et à la conservation des monumens qui peuvent intéresser l'histoire de notre patrie, que de la bonté et de l'empressement avec lesquels vous y avez concouru. Elle espere d'eprouver à l'avenir, dans les occasions, les effets de cette même générosité, aussi honorable aux magistrats de la ville qu'elle est gracieuse pour nous.]

N<sup>a</sup>. La statue est dans la salle d'assemblée de l'Académie, n<sup>o</sup> 5. L'autel y est aussi.

[1785

Le propriétaire de la maison qui fait le coin des rues Margaux et Sainte-Catherine, n<sup>o</sup> 34, vis-à-vis l'église Saint-Mexant, trouva au niveau des caves un terrain ou aire de forme carrée, ayant 12 pieds dans tous les sens. On remarquait aux 4 angles de cette aire la place bien marquée d'une colonne. Cette aire avait 15 pieds d'épaisseur, battue à chaux et à sable et d'une dureté extraordinaire. On fut obligé de la percer pour y construire le puits. Cette aire ou massif est bati sur pilotis bois de cyprès.]

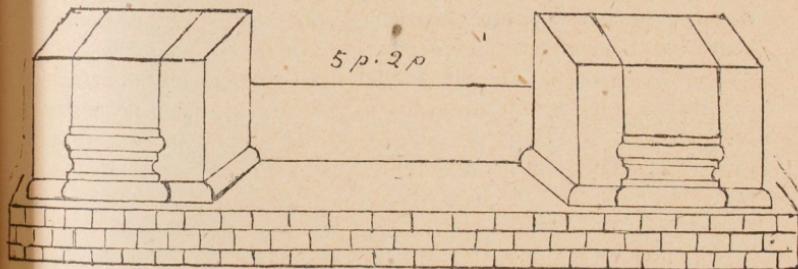
1786

Le 2 juillet 1786, M. l'abbé Desbrey rapporta à l'Academie que dans les excavations qui se fesaient auprès de l'endroit où était anciennement la porte Medoc et où M. Bonaffé faisait alors construire une maison, n<sup>o</sup> (1), on avait trouvé, à 8 pieds au-dessous de la surface de la rue, les restes de deux anciens pilliers construits en briques et liés par un mortier très dur et qui paraissait assis sur de grands carreaux.

---

(1) C'est le célèbre hôtel Bonnaffé, cours de l'Intendance, n<sup>o</sup> 54 et rue Sainte-Catherine, n<sup>o</sup> 2.

MM. de Lamontaigne et Duchesne furent les voir. Ce dernier en dessina à la hâte l'esquisse que je joins ici (1).



La même année, on trouva dans les fouilles d'une maison voisine de la précédente, n° , un grand nombre de petites statues de terre cuites d'environ 6 pouces de hauteur, que l'on crut être des statues de la déesse Isis et qui, d'après Montfaucon, ne sont que des statues de femmes gauloises. Dans l'endroit même on crut reconnaître le four et l'atelier du potier gaulois ou romain qui fabriquait ces petites statuës (2).

[Voy. ma dissertation sur une de ces petites statues, luë dans une séance de l'Academie le 1806 (3).]

## 1788

Le 7 septembre de la même année, Mr Duchesne présenta et remit une tête antique de femme en marbre blanc. Cette tête avait appartenu au malheureux Benoît, horloger de la place Dauphine,

(1) Résumé d'une note de Lamontaigne (Bibl. munic., coll. Lamontaigne, XV, 6), à laquelle est joint un dessin de Lamontaigne que Caila a épingle en face de ce passage.

(2) D'après la note suivante de Lamontaigne, qui ne place pas cette découverte à cette date : « En 1788, on trouva dans les fouilles d'une maison que faisoit rebatir M. Bonaffé, près de la porte Médoc, quantité de petites statuës de terre cuite, d'environ 6 pouces de hauteur, que les connaisseurs en fait d'antiquités jugèrent être des statuës de la déesse Isis. Il en fut déposé deux dans le cabinet de l'Academie; et il s'en répandit plusieurs dans le public. Dans l'endroit où elles furent trouvées, on crut même reconnoître le four et l'atelier du potier (gaulois ou romain) qui fabriquoit ces Isis » (*ibid.*).

(3) Cette dissertation, luë à la séance de l'Académie du 28 août 1806, est conservée à la Bibliothèque de la Ville (liasse des mémoires académiques de Caila, n° 15).

n° , assassiné en 1787, rué des Andouilles, n° , par le scélérat Camalet. Voy. les reg. de l'Academie.

[M. de Lamontaigne désirait l'appatronement de cette tête avec la statuë qu'il avait decouverte (1).]

1789

On trouva dans les fondemens de la maison n° 8, située vis à vis le peristyle de la grande sale-des spectacles, quelques statues d'Isis ou de femmes gauloises, en terre cuite, semblables à celles dont je viens de parler; un Mercure gaulois de même matière, haut de 6 pouces; des couches d'un mortier très dur, dont les surfaces étaient très unies et enduites d'un vernis sur lequel subsistaient encore d'agréables dessins, dont M. Duffard, architecte, fit une description très interessante et qui fut luë à l'Academie dans la séance du 3 mai (2).

[Ces petites statues ne sont autres que des *Venus infera*. Voy. l'art. précédent.]

---

(1) D'après une note de Lamontaigne, qui ajoute : « La compagnie a remercié M. Duchesne de ce présent; et il a été arrêté que cette tête sera déposée dans le muséum. Ne se pourroit-il pas que cette tête fût celle que je découvris dans la cour des Glacières, qu'on a désinutivement pensé être une statue de femme? C'est à examiner par un appatronnement de l'une à l'autre... Quelques raisons du moins rendent cette conjecture assés plausibles » (*Ibid.*). On sait que l'« appatronnement » souhaité par Lamontaigne a eu lieu. — Cela ne dit rien d'une autre découverte mentionnée par Bernadau sous la date du 9 mars 1788. « L'architecte Laclotte, en fesant creuser des fondemens à côté de l'église Saint-Seurin, a découvert à 8 pieds du sol plusieurs tombaux remplis d'ossemens de grandeur ordinaire. Il y en avait un entrautes de plomb, sur lequel était sculpté une espèce d'écusson et un autre en beau marbre blanc. Un officier a acheté une médaille de cuivre de 1405 ans, qu'on y a trouvée. » (Bibl. de la Ville, ms. 713<sup>1</sup>, 5, *Tablettes*, p. 186.)

(2) D'après une note de Lamontaigne, qui parle de plusieurs statues de Mercure, précise, pour les couches de mortier, qu'il s'agit d'une mosaïque, dit que la maison en voie de construction appartenait à M. Blanc et que ce fut le propriétaire qui communiqua le mémoire et le dessin de Duffart à l'Academie. Lamontaigne a rédigé sur cette découverte une seconde note dont voici le texte : « M. Blanc, en passant police avec M. Dufart, maître architecte de Bordeaux, pour la construction de la maison qu'il a fait batir vis-à-vis la salle de la Comédie, et près de l'ancien local des *Piliers de Tulèle*, avoit eu soin de se réservier expressément, par une clause particulière, tout ce qui dans les fouilles pourroit se trouver de curieux et d'intéressant pour les Antiquaires; et M. Dufart, plein d'ailleurs de zèle pour tout ce qui pouvoit intéresser l'histoire de la ville, s'étoit soumis avec plaisir à cette condition. On découvrit dans ces fouilles des couches de Mosaïques Romaines très curieuses, soit par la variété des dessins et des ornement, soit par leurs diffé-

1790

M. Segalier fesant creuser les fondemens d'un batiment dont il a fait depuis un manege au derrière du doyené de Saint-Seurin, on trouva à environ 3 pieds de la superficie du terrain une portion assés considerable d'un très beau pavé à la mosaïque, à carraux à compartimens blancs et noirs formés de petits cubes assis sur un lit de mortier, reste précieux du séjour de Romains dans Bordeaux. Ce qui restait de ce pavé se trouva avoir de 8 à 9 pieds de large sur environ 21 de longueur. M. de Lamontaigne en tira le dessein qu'il presenta à l'Academie le 18 avril 1790. Il est dans les mains de ce magistrat (1).

---

renles couleurs. M. Dufart en fit la description dans un mémoire où il détailloit en même tems la manière dont avoit été préparé le terrain pour y asseoir ces mosaïques. Le 3 mai 1789, M. Blanc présenta et soumit à l'Academie ce Mémoire avec quelques échantillons de ces mosaïques pour le musæum. On fit tout de suite lecture du mémoire; et il fut très applaudi... Par la suite, M. Blanc relira ce Mémoire des Archives de l'Academie, et M. Dufart réclama les Echantillons de Mosaïques » (*Ibid.*). Cf. sur cette découverte la *Notice sur une mosaïque découverte en 1789, maison de M. Dutrouilh*, de Jouannet, publ. par M. de Mensignac (Soc. archéol., t. VII, 1880, p. 9-13).

(1) Voici sur cette découverte la note de Lamontaigne dont s'est inspiré Caila: « Dans le mois de mars 1790, M. Segalier fesant creuser dans le jardin de feu M. le Président de Gascq, situé près de l'Eglise de Saint-Seurin, pour y élever le bâtiment destiné pour le manège, on découvrit à environ 3 pieds de la superficie du terrain, une portion assés considerable d'un très beau pavé à la mosaïque, à carreaux à compartimens blancs et noirs, formés de petits cubes de marbre, assis sur un lit de mortier; reste précieux du séjour des Romains dans Bordeaux.

» M. Segalier se proposa d'abord de faire enlever ce pavé tout entier, s'il étoit possible, et sans dégradation, pour le conserver chés lui, dans un sallon qu'il feroit faire exprès.

» L'Academie, informée de celle découverte, réfléchit que la conservation d'un morceau de cette importance seroit bien plus assurée entre les mains d'une compagnie chargée, comme par état d'y veiller, et qui en se perpétuant transmet aux membres qui s'y succèdent la même attention et le même zèle; au lieu que, passant successivement des mains d'un particulier dans celles d'un autre, qui n'auroit pas le même goût, et qui n'y prendroit pas le même intérêt, cette antiquité courroit bientôt le risque d'être perdue pour la postérité, comme tant d'autres que la ville de Bordeaux avoit sous les jours à regretter; considérant, en outre, qu'ayant jetté les fondemens d'un Musæum et d'un cabinet d'Antiquités, où elle s'étoit proposée de recueillir tout ce qui dans Bordeaux pourroit se découvrir dans ce genre, il étoit à désirer que M. Segalier voulût bien lui faire le sacrifice de cette mosaïque pour être placée dans ce musæum, l'Academie pria, le 28 mars, M. Latapie de sonder à cet égard les dispositions de M. Segalier et de tâcher de l'engager à la

1794

Ce qui a fait conjecturer que la fontaine tant célébrée par Ausone *Divona* pouvait être dans la rue Poitevine, c'est qu'il y a quelque tems qu'en faisant des fouilles dans la cave d'une maison située dans cette rue, on découvrit quelques restes d'une colonne en marbre, et on crut que cela suffisait pour fixer cette question. Il est sans doute étonnant qu'on ne puisse croire à aucune de ces traditions et que ce fait reste enseveli dans la plus profonde obscurité. Nous serions presque tentés de croire que ce monument n'existe plus depuis longtems. *Journal de Bordeaux*, 42 brumaire an IV-2 novembre 1794.

1795

On trouva cette année dans les fondemens d'une vieille maison, située au derrière du clocher de Peyberlan, des pierres énormes de 2, 3, jusqu'à 4 pieds de hauteur sur 2 1/2 et 3 d'épaisseur, d'une dureté extraordinaire. Une partie fut employée à la maison que l'on voit à Tourny, formant façade aux allées. On en fit des

---

lui céder (même à telles conditions qu'il voudroit) pour en assurer la conservation.

» L'Académie, outre cela, nomma le 11 Avril quatre commissaires pour se transporter sur les lieux, y examiner ce vieux monument, en prendre les dimensions, et tacher de recueillir tous les éclaircissements qui pourroient conduire à rendre cette découverte plus intéressante.

» Ce qui resloit de ce pavé se trouva avoir de 8 à 9 pieds de large sur environ 21 de longueur. J'en tirai le dessin que je présentai à l'Académie le 18 avril » (*Ibid.*). La même liasse renferme le dessin de Lamontaigne, avec ce titre : *Fragment d'un pavé en Mosaïque, découvert au mois de Mars 1790, à 3 pieds environ sous terre, près de l'Eglise de Saint Seurin, dans le local où M. Segalier fesoit construire le Marège. Largeur, 8 à 9 pieds. Longueur, 21 environ.*

Bernadau a noté deux découvertes non mentionnées par Caila. Sous la date du 9 juillet 1791 : « La populace se porte en foule au cimetière Saint-Seurin, où, en faisant des fouilles, on a trouvé dans une tombe des anneaux de fer qui annonçaient que le cadavre y était attaché par [les] pieds, les mains et le cou. Nous présumons simplement que cette tombe étant voiturée de très loin (on ne connaissait autrefois que trois cimetières en France, dont Saint-Seurin était un d'eux), on avait pris la précaution d'y sceller le corps, afin que par le cahotement il ne fut pas froissé, déchiré et pultréifié avant son inhumation. » (Bibl. de la ville, ms. 713<sup>1</sup>, 6, *Tablettes*, p. 478.) Sous la date du 14 juin 1793 : « On vient de faire une fouille sous l'église Puypaulin. Elle a produit plusieurs débris d'un magnifique édifice avec deux statues romaines et des morceaux gothiques. » (*Ibid.*, p. 758.)

tambours de colonnes (1). Ces pierres formaient sans doute le mur de la première enceinte de cette ville.

La même année, on démolit dans cette ruë de vielles maisons sur l'emplacement desquelles ont été bâties celles qui sont numérotées. On trouva dans les fondemens des pierres semblables à celles dont je viens de parler.

On fit aussi des fouilles, cette même année, dans une maison située petite place Saint-André, n° . On en retira de très grosses pierres, dont quelques-unes sont encore sur les lieux (1803).

Toutes ces pierres appartennoient à la première enceinte.

### 1798

Le s. Graves, archiviste de la Ville, propriétaire d'une maison située ruë du Parlement, n° 14, fit creuser un puits dans cette maison. Il était parvenu à 30 p. au-dessous du niveau de la rue sans trouver un pouce d'eau. Les terreins qu'il avait percé étaient terre, sable, marne, des vegetaux, des coquillages. Il voulut s'opiniâtrer à trouver une source. Enfin, après avoir creusé environ 30 pieds au-dessous du sol de la ruë et 10 pieds au-dessous du niveau de la rivière, il trouva une source très abondante (2).

[André Duchesne, dans un livre qui lui est attribué, intitulé *Antiquités et recherches des villes, châteaux, etc.*, petit in-4°, Paris, 1629, dit, p. 739, que Strabon rapporte que le lieu de l'assiette de Bordeaux (Aquitâ) (voyés la note rapportée dans mon manuscrit intitulé *Dissertation sur les monumens antiques, etc.*, p. 1), Strabon, dis-je, rapporte que le lieu de l'assiette de cette ville était palus anciennement que fesait la rivière et remplissait d'eau, quand elle regorgeait à son montant et pleine mer, dont on peut penser

(1) Il s'agit de la maison du consul de Hambourg, Daniel-Christophe Meyer, bâtie en 1796-1797 sur les plans de Combes, connue antérieurement sous le nom de *Café Moreau*, plus tard sous ceux de *Café des Mille Colonnes*, puis de *Café Anglais*, siège de l'Y. M. C. A. pendant la guerre, aujourd'hui *Restaurant Majestic*. (Cf. sur la construction de cette maison, une protestation, signée T\*\*\*, dans le *Journal de Bordeaux et du département de la Gironde*, 18 vendémiaire an IV-10 octobre 1795 et Meaudre de Lapouyade, *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801*, dans la *Rev. hist. de Bordeaux*, 1912, p. 176, avec la reproduction d'un ancien dessin).

(2) Cf. la mention par le citoyen Grave, rue Égalité, n° 11, d'une autre découverte faite la même année, dans une note ajoutée au ms. de Baurein sur les rues de Bordeaux (*Var. bordel.*, t. IV, p. 46, n. 1).

qu'il n'était aisé en ce tems-là d'approcher de Bourdeaux ; depuis on a petit à petit rempli ce *marets* de bourbiers, cailloux, sable et autre telle matière. Voy. cy-après, p. 68].

Tel était l'état des choses lorsque le jardin botanique et la salle qui servait de dépôt aux monumens de cette ville changèrent de main. M. de Lamontaigne, ce respectable savant qui m'honneure de son amitié et à qui je dois toutes les notes et les recherches qui font le sujet de cette dissertation, fit enlever les antiques et les fit porter dans une maison du voisinage, [à Baratet ou au Cornut] (1). Cette maison ayant changé de maître et les circonstances absorbant l'attention publique, le nouveau propriétaire, ne sachant à qui ces monumens appartenaient, était à même de les livrer aux marbriers et aux tailleurs de pierre, lorsque M. de Lamontaigne, saisissant les premiers momens qui lui permettaient de suivre le sort de ces antiques, les sauva de leur destruction totale, et concourut par ses sollicitations à les faire enlever et porter dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'hôtel de l'Academie, où elles sont actuellement (1798) (2).

## 1799

Il y a hors la porte de Sainte-Eulalie, à 50 ou 60 pieds de distance du pont vers le levant et joignant la petite baraque à gauche en sortant de la ville, *un puits* dont on tire de l'eau au niveau de la ruë, et dans le jardin qui est dans les douës, on trouvera, à environ 12 pieds au midi de ce puits, ce qui répond au milieu de l'ancien fossé de ville, et à 10 ou 12 pieds de profon-

(1) Un plan du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservé aux Archives municipales (n° 2905), fait connaître l'emplacement du lieu dit à Baratet ou au Cornut. Il était situé entre les rues Millière, Sauteyron, Donissan et Clément. Les rues Leberthon et Cornu furent ouvertes à travers ce terrain qui s'appelait fief de Saint-James ou de Bardanac, et qui eut pour tenanciers successifs Pierre Cournut, en 1680, puis Jean de Baratet, comme mari de la demoiselle Cournut, et enfin, en 1754, le premier président Leberthon. La maison était en façade de la rue Cornu (côté sud), presque à l'angle de la rue Millière.

(2) Bernadau a mentionné vaguement ce transfert sous la date du 17 frimaire an VIII (8 décembre 1799) : « La Société littéraire de Bordeaux, qui croit remplacer l'Académie des sciences parce qu'elle habite une de ses salles, vient d'y faire transporter plusieurs antiques que les académiciens avaient rassemblé au faubourg Saint-Nicolas, dans le jardin de Baratet. Il n'y a aucun de ces sociétaires en état de disposer raisonnablement sur ces marbres dont ils veulent s'entourer. » (Bibl. de la Ville, ms. 713<sup>1</sup>, 7, *Tablettes*, p. 496.)

deur, une cavité qui contient une nappe d'eau assés considérable. C'est un fait attesté par un ouvrier maçon, appellé Monthis, qui a vu ce réservoir sans pouvoir en fixer les dimensions.

### 1800

On trouva dans les fouilles que l'on fut obligé de faire au derrière de la nef de l'église de Saint-André, vers l'ouest, pour y batir la maison n° , donnant sur la place Rohan, des pierres énormes et en très grande quantité. Elles étaient à peu près à 25 p. de profondeur et formaient un massif depuis le mur de l'église jusques à peu près à l'alignement actuel des maisons qui donnent sur la place. Ce sont sans doute les restes du mur de la première enceinte de la ville qui formaient angle dans cette partie-là.

### 1801

On découvrit vers le milieu de la rue appelée du Temple (1), dans l'emplacement sur lequel a été bâtie depuis la maison n° 2, vis-à-vis l'hôtel appellé aujourd'hui (1802) l'hôtel de Malthe (2), et sur le même alignement de l'église du Temple, un mur de 4 p. 1/2 d'épaisseur, dont les paremens étaient en petites pierres cubiques de 4 à 5 pouces dans tous les sens. L'intérieur est rempli de cailloux et de grès liés par un mortier très dur. On avait beaucoup de peine à le détruire. Ce mur [voir Vinet] ne pouvait être que celui de la première enceinte. Il était flanqué d'une tour bâtie avec de très grosses pierres dures, parmi lesquelles je distinguai :

- un relief, n° 5,
- un d° , n° 2,
- un cippe sur lequel étaient écrits ces mots :

ET MEMORIA...E (l'E avait été enlevé)  
AMODISIM cy, n° 3 (3),

(1) Caila avait d'abord écrit : « ... de la rue appelée Verniaud, nom sans doute d'un des assassins du vertueux Louis XVI. » Il a ensuite biffé et corrigé.

(2) L'hôtel de Malte était situé rue Porte-Dijeaux (Arch. mun., D 463, f° 33 v°).

(3) C. Jullian, n° 195. — M. Jullian a publié une note de Caila, conservée chez Delpit, où on lit : « Pierre sépulcrale trouvée en 1801 dans la continuation du Temple dans l'emplacement de la maison n° ... ; l'E avait été enlevé. Cette pierre fut trouvée en démolissant les fondemens de la v<sup>ie</sup> enceinte. Voy. le n° 3 dans

le tronc du buste d'un guerrier revêtu à la romaine, portant la main sur son poignard, cy, n° 4,  
le tronc du buste d'une femme couverte d'une tunique, portant des fruits, n° 5. [Cette statuë est au devant du Museum (1803).]

un pilastre cannelé d'un pied 1/2 de hauteur, 1 p. 9 p. de largeur et 2 pieds d'épaisseur, cy, n° 6).

[M. l'abbé Lebeuf vint à Bordeaux en 1749 (1). Il remarqua que ses anciens murs étaient en partie construits de débris de monumens du paganisme, comme de fragmens de colonnes et de statues; c'est ce qu'il avait observé dans toutes les villes dont le siège épiscopal est ancien: il en conclut que ces murs ont été bâtis vers l'an 300. Ils subsistaient déjà du tems d'Ausonne, qui vivait en 378. Ces murs étaient batis de la même manière que ceux du palais des Thermes à Paris. *Hist. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lett.*, tome XIII, p. 253.]

Vers les premiers jours d'avril 1801, M. Godefroy, architecte de la ville (2), fesant creuser les fondemens d'une glacière dans la maison située sur la place de la Comédie (le Théâtre français), n° 2, trouva un mur dont la direction était du sud-ouest au nord-est, de 9 pieds de largeur. A 6 pieds de distance de ce premier mur, il en trouva un second, de 9 pieds de largeur, qui n'était pas aussi solidement bati que le premier. N'ayant pas eu besoin de detruire ces fondemens, il en a ignoré la profondeur, mais elle devait être considérable.

Vers la même époque, en creusant un puits dans l'interieur du ci-devant couvent des Jacobins, destiné aujourd'hui (1802) à servir de magasin [pour les vivres] pour les troupes, on a trouvé un mur, dont la direction était la même que celui dont nous venons de parler et dans les mêmes proportions. Il sembleroit que c'était un aqueduc. Voy. de Lurbe, *Discours sur les antiquités de cette ville*, p. 63 recto et verso.

---

mon journal, p. 40. » — Ce que Caila appelle son « journal » n'est autre chose que l'*État* que nous publions.

(1) Jean Lebeuf, chanoine d'Auxerre (1687-1769). Dans sa note, il dit qu'il trouva « dans les intentions obligantes de l'Intendant (Tourny) tous les secours et toutes les lumières dont il avoit besoin pour reconnoître l'ancienne situation de cette ville ».

(2) Godefroy, maître maçon, l'un des entrepreneurs du Grand-Théâtre ou son fils ainé, né à Bordeaux vers 1760 (Marionneau, *Salons bordelais*, p. 149-150).

M. Godefroy pensait que les fondemens qu'il avait decouverts étaient les restes de quelque fortification.

M. Duchesne Beaumanoir possède une plaque de cuivre, sur laquelle est représenté en demi-relief un taurobolè. On voit l'autel, l'encens, le prêtre préposé au sacrifice du taureau qui est tout près de l'autel et que tient un sacrificateur. Une femme placée au derrière du grand prêtre joue des acrotales. Il me dit que cet antique avait été trouvé au dessus de l'arceau de la Porte Basse, dans cette niche où est placée une petite statuë que le peuple appelle *le petit Bordeaux*.

[M. Duchesne m'ayant fait connaitre celui de qui il tenait cet antique (M. Martin, peintre), je fus à la source et je sus que ce dernier avait inventé cette fable pour exciter davantage la curiosité de M. Duchesne et lui vendre ce petit monument. Du 27 février 1802.]

Du 30 avril 1801. — M. Godefroy fesant creuser les fondemens de la maison qu'il battit dans ce moment, donnant sur la place du Théâtre français et sur la ruë de l'Intendance, appellée aujourd'hui Buonaparte, ses manœuvres trouvèrent 43 medailles d'or à 22 pieds de profondeur, dans une terre transportée, tout près des fondemens dont j'ai parlé plus haut. Elles étaient parfaitement bien conservées, sans aucune altération. Je vais les décrire (1).

*Quedam numismata aurea de iis quæ reperta fuerunt Burdegalæ, hoc anno 1801, mense aprilii, sine involucro propè fundationem antiquam et subterraneam XV pedum latam et XXII pedum profundam, de Favonio ad Eurum vergentem, in loco extra muros veteris urbis olim dicto Campaure, quō mox erat hortus RR. PP. Ord. Min., vulgo Recollets ante Revolutionem atram et amaram valdè omnium regni Galliæ consuetudinum et ordinum, hodie ædes D. Gotthefredi prope theatrum novum appellatum Théâtre français (2).*

(1) Trouvaille mentionnée vaguement par Bernadau sous la date du 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801) : « Naguères des maçons avaient trouvé pour 4.000 l. de médailles romaines d'or sur [le] terrain des Récollets » (Bibl. de la Ville, ms. 713<sup>1</sup>, 7, *Tablettes*, p. 586.)

(2) Caila s'est servi, pour identifier ces monnaies impériales, des ouvrages du comte Francesco Mezzabarba (1645-1697), *Adolphi occonis imperatorum romanorum numismata, cum notis et additamentis* (Milan, 1683, in-fol.), de Jacques Oisel (1631-1686), *Thesaurus selectorum numismatum antiquorum a Julio Cæsare ad Constantinum magnum* (Amsterdam, 1677, 2 vol. in-8<sup>o</sup>), de Jean-Jacques Boissard (1528-1602), *Romanæ urbis topographiae et antiquitatum* (Francfort, 1597, 3 vol. in-fol.).

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
<i>Titus CÆSAR IMPerator VESPASIANus PONTIFex TRIBunicia POTestate</i>	Caput laureatum, figura instans cippo, dextrâ lenonem, sinistrâ cornuopian tenens.	Referatur a Mediobarbo A. V. C. 824, Christi 71.
<i>CÆSAR AVGVSTi Filius DOMITianus COSul III PRINCEPS JVVENTUTIS</i>	Caput laureatum, spes typus.	Referatur a Mediobarbo super Occidem A. V. C. 829, Christi 74. Hic nummus et prior sunt paululum obliterati.
<i>IMPerator CÆSAR NERVA TRAIANVS AVGVSTus GERManicus Pontifex Maximus, TRIBunicia Potestate COSul III Pater Patriæ</i>	Caput laureatum. Hercules nudus, dextrâ claram, sinistrâ leonis exuvias, basi insistens.	Referatur a Mediobarbo A. V. C. 854, Christi 101.
<i>ANTONINVS AVGVSTus PIVS Pater Patriæ TRIBunicia Potestate XXIII COSul III PIETATI AVGVSTi</i>	Caput laureatum; figura muliebris, dextrâ globum, sinistrâ infantem ad eujus pedes duo pueruli.	Referatur ab eodem A. V. C. 913, Christi 160.
<i>DIVA FAYSTINA ÆTERNITAS</i>	Fig. muliebris, sinistrâ hastam, dextrâ pateram.	Hunc nummum vidit et descripti!! D. Cai[la].
<i>DIVA FAYSTINA AVGVSTA</i>	Caput stans, ambabus manibus fasces.	Referatur a Mediobarbo.
<i>AVRELIVS CÆSAR ANTONINI AVGVSTi Filius TRIBunicia POTestate XI. COS. II.</i>	Caput nudum ad sinistram versum; figura stans dextrâ globum, sinistrâ lyram.	Non referatur a Mediobarbo. Referatur a Mediobarbo. Referatur a Mediobarbo.
<i>INLIA AVGVSTA III. ANTIAS</i>	Fig. stolata stans, dext. à ramum, sinistrâ cornucopianum.	Referatur in argento et non in auro, a Mediobarbo.

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
ANTONINVS PIVS AVGustus BRITunnicis Ponti/ex Maximus, Tribunicia Poteslate XVI. COSul III. Pater Patriæ	Caput laureatum. Circus cuius reliqua adhuc extant terlio ab Urbe lapide in via Appia.	Non referunt in anro, sed in ære tantum ab Oiselio, t. 97, n. 5. — Mediobarbo, A. V. C. 966 et Christi 213.
IMPerator Cæsar Marcus OPELIus SEVerus MACRINVS AVGustus SALVS PVBlica	Fig. muliebris, pascens serpentem.	Referunt a Mediobarbo, A. V. C., Christi 217.
IMPerator CÆsar Marcus AVRelius ANTONINVS AVGustus	Figura galeata, insidens spolia, dextrâ victoriolam, sinistrâ hastam.	Referunt a Mediobarbo A. V. C. 971, Christi 218. Hunc et precedentem nummum ego non vidi, sed tales vidili et descripti D. Calla.
Ponti/ex Maximus TRIBunicia Poteslate COSul Pater Patriæ	Caput laureatum; Victoria gradiens, sinistrâ palmam, dextra lauream.	Ad Victoriam in Macriuum referendus A. V. C. 971, Christi 218. Referunt a Mediobarbo.
IMPerator CÆsar Marcus AVRelius ANTONINVS AVGustus VICTORIA ANTONINI AVGusti	Caput laureatum; figura sedens inter duo signa militaria, dextrâ aquilam.	Referunt in argento tantum a Mediobarbo. A. V. C. 971, Christi 218.
IMPerator CÆsar Marcus AVRelius ANTONINVS AVGustus FIDES EXERCITVS	Cap. Elagabali [aur[ea]lum]. Figura sedens inter duo signa militaria, sicut in precedente.	A. V. C. 971, Christi 219. Sicut precedens Arschot, tab. 38.
IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS AVG. FIDES EXERCITVS.	Caput laureatum. Figura solitans, dextra pateram super aram cum stellâ, sinistra parazonium.	In numero aureo relato a Mediobarbo, A. V. C. 971, Christi 218, figura sedet, in isto stat. Sic apud Arschot, tab. 37.
IMPerator ANTONINVS PIVS AVGustus INVICTVS SACERDOS AVGustus		

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
IMPerator ANTONINVS PIVS AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] III COSul III. Pater Patriæ	Caput laureatum. Figura sedens, dextrâ globo, sinistrâ scipionem cum stellâ.	Mediobarb. A. V. C. 973, Christi 220.
IMPerator Cæsor Mar[cius] AVRelius SEVERus ALEXANDER AVGustus IOVI CONSERVATORI.	Caput laureatum. Jupiter stans, dextrâ fulmen, sinistrâ hastam.	Mediobarb. in argento, A. V. C. 975, Christi 222.
IMPerator Cæsor Marcus AVRelius SEVERVS ALEXANDer AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] V. COSul II. Pater Patriæ	Caput laureatum. Mars gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ spolia.	Mediobarb. A. V. C. [ 226. ] Christi
IMPerator ALEXANDER PIVS AVGustus PROVIDENTIA AVGusti	Caput laureatum. Figura stolata s'ans, dextrâ tenens spicas super panarium, sinistra cornucopian.	Referitur in ære a Mediobarto, sicut precedens, ab Oisel., tab. LXI, no 5.
IMPerator SEVERus ALEXANDer AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] VIII COSul III. Pater Patriæ	Caput laureatum. Figura gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ humero trophæa.	Non referitur nec in auro nec in argento a Mediob., ab Oisel., nec in Arschot.
IMPerator Gordianus PIVS FELIX AVGustus AETERNITATI AVGusti	Caput laureatum. Solis stantis typus.	Med. ob. A. V. C. 991, Christi 238.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. VIRTVTL. AVGSTI	Caput laureatum. Hercules stans, sinistra clavam.	Mediobarb. eod. anno.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG VIRTVTL AVGSTI	Sicut precedens.	Ut antecedens.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG VIRTVTL AVGSTI	Caput laureatum. Jupiter stans,	Mediob. eodem anno.

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
IMPerator ANTONINVS PIVS AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] III COSul III. Pater Patriæ	Caput laureatum. Figura sedens, dextrâ globo, sinistrâ scipionem cum stellâ.	Mediobarb. A. V. C. 973, Christi 220.
IMPerator Cæsor Mar[cius] AVRelius SEVERus ALEXANDER AVGustus IOVI CONSERVATORI.	Caput laureatum. Jupiter stans, dextrâ fulmen, sinistrâ hastam.	Mediobarb. in argento, A. V. C. 975, Christi 222.
IMPerator Cæsor Marcus AVRelius SEVERVS ALEXANDer AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] V. COSul II. Pater Patriæ	Caput laureatum. Mars gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ spolia.	Mediobarb. A. V. C. [ 226. ] Christi
IMPerator ALEXANDER PIVS AVGustus PROVIDENTIA AVGusti	Caput laureatum. Figura stolata s'ans, dextrâ tenens spicas super panarium, sinistra cornucopian.	Referitur in ære a Mediobarto, sicut precedens, ab Oisel., tab. LXI, no 5.
IMPerator SEVERus ALEXANDer AVGustus Pontifex Maximus TRIBunicia Po[le]st[ate] VIII COSul III. Pater Patriæ	Caput laureatum. Figura gradiens, dextrâ hastam, sinistrâ humero trophæa.	Non referitur nec in auro nec in argento a Mediob., ab Oisel., nec in Arschot.
IMPerator Gordianus PIVS FELIX AVGustus AETERNITATI AVGusti	Caput laureatum. Solis stantis typus.	Med. ob. A. V. C. 991, Christi 238.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. VIRTVTL. AVGSTI	Caput laureatum. Hercules stans, sinistra clavam.	Mediobarb. eod. anno.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG VIRTVTL AVGSTI	Sicut precedens.	Ut antecedens.
IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG VIRTVTL AVGSTI	Caput laureatum. Jupiter stans,	Mediob. eodem anno.

IMP. GORDIANVS PIVS FELIX. IX. AVG.  
VENVS VICTRIXIMPerator CAESar MARcus ANTONIUS  
GORDIANVS AVGustus  
ROMAE AETERNAEIMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS. AVG.  
P. M. TR. P. II. COS. P. P.IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG.  
P. M. TR. P. II. COS. P. P.IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG  
VICTORIA AVG.IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG  
VICTORIA AVGIMPerator GORDIANVS PIVS FELIX AVGustus  
P. M. TR. P. III. COS. P. P.IMPerator CAESar MARcus ANTONIUS (sic)  
GORDIANVS AVGustus  
VICTORIA AVGustiIMPerator CAESar MARcus ANT. GORDIANUS  
AVG.  
VICTORIA. AVG.

DESCRIPTIONS	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
Capit. laureatum, dextra stans.	Caput laureatum. Venus stans, dextra ponum, sinistrā hastam.	Mediob. eod. anno.
Capit. laureatum, dextra stans.	Caput laureatum. Roma dextra vicitoriolam, sinistra hastam.	Mediob. iisd. annis.
Capit. laureatum, dextra scutum, sinistra palman.	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextra sernum, sinistra palman.	Mediob. in argento, A. V. C. 992, Christi 239.
Capit. laureatum, dextra scutum, sinistra hastam.	Caput laureatum. Figura galeata, dextra scutum, sinistra hastam.	Mediob. in argento, iisdem annis ut et precedens.
Capit. laureatum, dextra palman.	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextra lauream, sinistrā palman.	Mediob. in aere sicut et precedentes.
Sicut prec. dens.	Sicut prec. dens.	Uit et antecedens.
Capit. laureatum, dextra pateram, 240.	Caput laureatum. Figura stans ad aram, gabinio habitu, dextra pateram, sinistra bacillum.	Mediob. in aere, A. V. C. 993, Christi 240.
Capit. laureatum, dextra cornucopiam, sinistra bacillum.	Caput laureatum. Victoria gradiens, dextra lauream, sinistra cornucopiam.	Non refertur a Medioharb. nec in quo Victoria cornucopiam dextrā tenet. Alibi non ordī (?) foliis referri ad annum V. C. 995, Christi 242, in quo liberalitas III. anile discessum ad bellum persicum.
Sicut in precedente.	Caput laureatum. Sicut in precedente.	

Courteault

DESCRIPTIONES	EXPLANATIONES	OBSERVATIONES
<i>Marcus Iulius PHILIPPVS CAESAR PRINCIPI IVENTUS</i>	Caput nudum. Figura stans, dextrâ globum, sinistra hastam inversam.	Referatur Mediobarba in arg., A. V. C. 999, Christi 246.
<i>IMPerator Cæsar Publius LICinius VALERIANVS AVGustus V.RTVS AVGG (Augustorum)</i>	Caput laureatum. Figura militaris stans, dextrâ scutum, sinistrâ lanceam inversam.	Mediob. in ære, A. V. C. 1007, Christi 254.
<i>IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG VIRTVS AVGG.</i>	Sicut in precedente.	Utrum antecedens.
<i>IMPerator CAESAR Publius LICinius GALLIENVS Pius Felix AVGustus</i>	Caput laureatum. Figura stans, dextrâ caducum hastæ innoxium, sinistra cornucopiam.	Non refertur nec in auro, nec in argento Mediobarba, non in Arshot, non ab Oisel., non a J. J. Boissart, etc.
<i>FELICITAS AVGustorum</i>	Sicut precedens.	Vel ante captivitatem, vel post mortem Valeriani. Prior sensus ad annos V. C. 1008, Christi 255.
<i>IMP. C. P. LIC. GALLIENVS. P. F. AVG FELICITAS AVGG.</i>	Caput laureatum. Victoria dextra latreum, sinistra palmam, ad pedes capiivus.	Mediobarba. A. V. C. 1009, Christi 256.
<i>IMPerator GALIENNVS Pius Felix AVGustus GERmanicus</i>	Caput laureatum. Victoria stans, dextra clipeo insistens, sinistra palmam tenens.	Mediob. in ære, A. V. C. 1010. Non refertur in auro et silvae inscripicio <i>Victoria Augustorum</i> inventa in argento vel in ære, non videtur cum eodem typo. Hunc nummum inter alios possidet D. Grethais, musei novi Burdigalensis fundator.
<i>VICTORIA GERMANICA</i>		
<i>IMPerator Cæsar Publius LICinius GALLIENVS AVGustus VICTORIA AVGG (Augustorum).</i>		Mediob. A. V. C. 973, Christi 220. Arshot, t. 37.
<i>Ommises en leur rang :</i>		<i>Caput laureatum. Quadrige triumphales, insidente imperatore.</i>
<i>IMPerator ANTONINVS PIVS AVGustus Pontifex Maximus TRIBUNI ta Poteſtate III COSul III Pater Patriæ</i>		

Le 4 mai 1801, un manœuvre trouva, à quelque distance de là vers l'ouest, dans l'emplacement où a été battie la maison n° , une medaille de Potin de l'empereur Probus. Au revers était représentée une femme debout, tenant des épis de bled, et pour exergue : *A bondantia Augusti*.

M. Moreau, imprimeur, possède cette médaille.

Le 8 décembre 1801, on a trouvé, en posant une borne vis-à-vis de la maison n° 4, occupée aujourd'hui par M. Dussumier, allées de Tourni, formant l'angle de la ruë Mautreit, 3 rouleaux de medailles petit bronze, d'environ une 50<sup>e</sup> chacun. On m'en communiqua plusieurs ; elles étaient assés bien conservées, presque toutes de Constantin le Grand et de son fils Constantin le Jeune (*Constantinus nobilis Cæsar*). Les revers en étaient variés, plusieurs avec des cippes (*votis XX*), avec les legendes : *Tranquilitas, Beata tranquilitas, Fides exercitūs* et autres legendes communes. Des lettres isolées dans le champ, qui étais[e]nt sans doute des marques de monétaires. Les mots *Con (Constantinopoli) p. Con. (percussa Constantinopoli)*.

### [1802]

En avril 1802 (germinal an 10), on trouva dans la demolition d'une vieille tour, rue appellée Vergniaud (1) (nom qui doit être abhorré, puisque c'est celui d'un des assassin[s] du vertueux Louis 16), on trouva, dis-je, dans la demolition de cette tour (Voy. la p. 59), sur l'emplacement de laquelle a été battie la maison n° 2, des tambours, des futs de colonne cannelée, de grosses pierres dures, carrées. J'observerai que cette tour flanquait le mur de la 1<sup>re</sup> enceinte, qui, dans cet endroit, était batti avec de petites pierres cubiques.

[On a trouvé à cette même époque, dans un champ appellé à Bel-Air ou à Terre-Nègre, à l'ouest de l'église de Saint-Seurin, plusieurs squelettes ayant chacune à la tête et aux pieds un petit vase ou pot de terre, *olla*. On trouva dans quelques-uns des pièces ou medailles de l'emp[ereur] Honorius, Arcadius. On en trouva aussi 4 d'or des mêmes empereurs dans ce même lieu] (2).

(1) On a vu plus haut que la rue Vergniaud est la rue du Temple.

(2) Cf. les articles et notes de Jouannet dans le *Musée d'Aquitaine*, la *Ruche d'Aquitaine*, la *Statistique de la Gironde*, et surtout son *Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges Vivisques*, publié en 1886 par M. de Mensignac, dans la *Soc. archéol.*, t. IX, 1882-1884, p. 17-44.

Du 2 floréal an 10 (jeudi 22 avril 1802). — Dans le même mois on trouva dans les fondemens du Palais et dans le lieu où a été bâti le derrière de la maison appartenant aujourd'hui au sr Dargues, un marchand clincailler (1), n° , un grand nombre de grosses pierres dures, de diverses formes, des entremblaments (*sic*), des architraves, des corniches avec modillons, des colonnes cannelées qui ne pouvaient être que les débris de quelque ancien temple ou monument. On remarquait dans presque toutes ces pierres des renfouemens, des coches qui recevaient les barres de fer qui servaient à lier ces pierres et à former sans doute des ceintures ou des platebandes.

[Le mur qui sépare les deux corps de logis, dont l'un donne sur la rue et l'autre sur la nouvelle rue , a été élevé dans les mêmes fondemens où l'on a trouvé toutes ces pierres. On observera que les fondemens du Palais, au moins dans cette partie, étaient bâties sur pilotis et que les fondemens du mur que l'on a élevé dep[ui]s ont été bâties sur les mêmes pilotis.]

On trouva aussi dans ces fondemens une pierre d'environ 2 p. 1/2 de longueur, sur laquelle était écrit d'une manière très imparfaite et avec peu de profondeur :

CAESAR BONVYI

Ces caractères étaient si négligés que je crus que quelqu'un avait pu les tracer tout récemment; mais quelques personnes et l'apareilleur lui-même (Busquet) m'assurèrent qu'ils avaient lus ces caractères sur cette pierre dans le moment même où on la tirait des fondemens.

Mais ce qui fixa l'attention de tous les curieux, ce furent deux cippes, dont un de 3 p. 8 p. de hauteur sur 1 p. 8 p. de largeur, et l'autre de 3 p. 4 p. [de] hauteur sur 2 p. 10 [p.] de largeur. C'étaient deux belles pierres de Taillebourg, soigneusement taillées et dont les inscriptions étaient en caractères du plus beau style et bien conservées. Les voici :

---

(1) Bernadau l'appelle tantôt *Darle*, tantôt *Dardes*. — Le nom est *Dardes ainé*. Il est porté sur le *Calendrier du commerce pour l'an XIII*, comme habitant place Brutus, n° 15, et sur le *Calendrier de la ville de Bordeaux pour 1812* comme habitant même place [place du Palais], n° 17.

D. M.  
VAL. FELICIS  
C. AQ. DEF. ANN.  
XXXX VICTORI  
NA CONIVNX  
P. C. ET SUBASCIA  
DEDICAV<sup>T</sup>

*Diis Manibus. Valerii Felicis, civitatis Aquitanorum, defuncti annorum quadraginta, Victorina conjux poni curavit et sub ascia dedicavit. — V. Gruter, p. MCLXII, n° 10.*

ET M  
VAL. VICTORI  
NAE. CIV. AQV.  
DEF. ANN. LX  
FILI. EIVS P. C. ET  
SUB ASCIA DED.

*Eternæ memoriae Valeriae Victorinæ, civitatis Aquitanorum, defunctæ annorum sexaginta, filius ejus poni curavit et sub ascia dedicavit.*

Quelques personnes penseront que les mots C. AQV. pouvaient signifier *civis aquitanæ*. Mais cette qualification n'étant donnée à aucune femme, on jugea que ces mots signifiaient *civitatis Aquitanorum*. Il est difficile d'en faire une autre explication. On peut faire le même raisonnement pour l'autre inscription. Cette qualification de *civis* n'est donnée à aucun Romain ni autre habitant de province. Il n'était donné qu'en corps collectif : *cives, ob cives servatos*, etc., ce qui a déterminé à interpréter ces mots CIV. AQ. par *civitatis Aquitanorum*, « cité des Aquitains ».

Ces deux cippes en pierres sépulcrales ont été transportées (*sic*)



dans la salle d'assemblée de la Société des Sciences, à l'Academie (1).

1802

On trouva au mois de X<sup>bre</sup>, dans les fondemens de la maison située sur les fossés de l'Intendance formant l'encoignure de la place du Théâtre français, deux tombeaux de pierre à 10 pieds de profondeur. Les squelettes tombèrent en poussière. On ne trouva ni medailles ni inscription.

1803

On trouva au mois de fevrier 1803, dans les fondemens de la maison n° , vis-à-vis le Théâtre français, 2 medailles moyennes en bronze de Tetricus. Revers : une femme debout, tenant une couronne de la main droite et de la gauche une haste. Légende *Lætitia Aug. nostrorum.*

Au mois de mai et juin de la même année, on trouva, en creusant les fondemens de la maison n° 1, rue Neuve-du-Temple (2) à 3 pieds de profondeur au-dessous du sol de la rue, vis-à-vis l'hôtel appellé aujourd'hui l'hôtel de Malte, n° , une tour adossée au mur de la première enceinte de cette ville. Les pierres qui formaient cette tour étaient très considérables et d'un beau grain. Il y en avait qui avaient dans presque tous les sens de 3 p. 1/2 à 4 pieds. Je remarquai parmi ces blocs qu'il y en avait de travaillés, un entre autres dont l'une des faces était travaillée et portait un ornement en forme d'écaillles. D'autres conservaient des moulures. C'étaient, il n'en faut pas douter, des pierres qui avaient appartenu à quelque monument public. Cette tour pouvait avoir 15 pieds de diamètre. Les murs avaient 4 pieds d'épaisseur. Les murs de la première enceinte, auquels cette tour était adossée, étaient battis dans cet endroit de petites pierres cubiques de 1

(1) G. Jullian, n°s 46-47. — Cette double découverte a fait l'objet d'une notice de Monbalon, conservée à la Bibliothèque de la Ville et de plusieurs notes de Bernadau (Cf. Jullian, *Inscr. rom.*, t. I, p. 153). — A la suite, Caillet a ajouté une longue note pour justifier son interprétation *civitatis Aquitanorum*. Robert a montré qu'il faut lire : *civis Aqueensis*, citoyen de Dax (Soc. Archéol., t. VIII, p. 50-51).

(2) La rue Neuve-du-Temple est le nom donné au prolongement de la vieille rue du Temple de la rue Porte Dijeaux au cours de l'Intendance, créé par suite de l'ouverture du cul-de-sac que formait celle rue.

forme de celles du Palais Gallien, et servaient de parement à ce mur dont l'interieur étaient (*sic*) battu à pierres perduës liées par un très fort ciment. Voy. la pag. 67, germinal an 10, en avril 1802.

[Dom Montfaucon a donné le dessein de quelques anciens bâtimens que l'on voit encore à Mets, dont les murs sont battis en pierre avec trois et quatre rangs de briques de distance en distance. *Ant. expl.*, tom. III, part. II, pl. CIII.

Note importante du 8 fevrier 1804. — J'ai fait aujourd'hui la même observation en examinant attentivement le mur de la première enceinte de ville près de la Porte Basse. Dans l'endroit où était adossée une vieille mesure que l'on démolit, située à l'entrée de rue des 3 Canards, on voit bien à découvert le mur de la 1<sup>re</sup> enceinte, battu avec de petites pierres carrées. Il en paraît une partie qui peut avoir 30 pieds de largeur sur 10 pieds de hauteur et 16 d'épaisseur. On remarque très bien que l'on a élevé ensuite sur ces anciens fondemens un nouveau mur, à la construction duquel on a employé de très grosses pierres semblables à celles qui ont été retirées de la démolition de la Porte Basse, des chapiteaux, des colonnes, des frises, des architraves. Voilà qui confirme ce que M. l'abbé Le Beuf nous dit dans sa *Dissertation sur la situation de la ville de Bordeaux (Hist. de l'Acad. des Inscript., tom. XIII, p. 252)*. C'est une preuve non équivoque que les Ariens, les Gots, les Saracins et les Normans ont détruit les murs de la 1<sup>re</sup> enceinte res pied res terre et que ces murs ont été ensuite reélevés avec les matériaux qui avaient appartenu aux nombreux et grands édifices qui décorent Bordeaux.]

On trouva dans les mêmes mois de mai et juin 1803, ruë [continuation de celle du Temple (je veux éviter de prononcer le nom de Verniaud, assassin)], et dans la même direction dont je viens de parler, en creusant les fondemens de la maison n° , une continuation du mur de la première enceinte. Ce mur était d'une très forte épaisseur, battu en petites pierres liées avec un mortier aussi dur que la pierre. On eut beaucoup de peine à le démolir. Ce mur pouvait être à 10 pieds au-dessous du sol de la ruë.

On trouva, au mois de mai de la même année, dans les fondemens de la maison que M. Dargues a fait bâti place du Palais en continuation de celle qu'il bâtit l'année dernière (Voy. à la date du 2 floréal an 10 précédent, 22 avril 1802), on trouva, dis-je, dans les fondemens de cette dernière maison et en démolissant

les fondemens du vieux mur du Palais, des pierres énormes d'un très beau grain, ornées d'agrémens, des platebandes, des corniches, des entablemens, des frises, des rosaces, des volutes et autres ornementa d'architecture qui prouvaient que ces pierres avaient appartenu à quelque monument public et que l'on s'en était servi pele-mele pour les fondemens de ce Palais (Voy. la page cy-dessus 68). On voit que ces pierres provenoient du temple de Diane qui, dit-on, était construit là où est aujourd'hui la place Sainte-Colombe (1).

Du 12 août 1803. — On a commencé à démolir la Porte Basse, qui n'est dans le vrai qu'une trouée dans l'ancien mur de ville. Je l'ai examinée plusieurs fois avec attention : je n'ai apperçu ni cintre, ni gonds, ni feuillure, ni coulisse pour recevoir la herse. J'en ai fait prendre les dimensions : son épaisseur est de 13 pieds, sa largeur de 9 p. 8 p., sa hauteur de 15 p. Cette porte n'était remarquable que par la grosseur des pierres dures qui dans cette partie formaient la première enceinte de la ville. On acheva de la démolir le 4<sup>me</sup> 8<sup>me</sup> suivant. M. Mazois fils en leva le plan, dont il fit présent à la Société des Sciences de cette ville. Je remarquai sur une des pierres un crabe grossièrement sculpté. Je remarquai aussi sur une autre pierre, d'une grandeur énorme, les caractères cy après assés profondément gravés : S I O. Je distinguai sur une autre les chiffres romains XXI, mais imparfaitement gravés. Je distinguai parmi ces grandes pierres des architraves semblables à celles que j'ai remarqué dans le même mur à la suite allant vers la ruë des Mottes (2), à peu près à une cinquantaine de pieds de la Porte Basse (3).

En 9<sup>me</sup> 1803, on trouva un dépôt considerable de pièces de monnaies d'or ou tiers de sou d'or [dans la démolition d'une vieille maison située près la porte de l'ancien Palais de l'Ombrière]. J'en vis quelqu'uns, entre autres deux dont j'ai fait la description cy jointe. La première representait la tête de Cheribert I, fils de Clotaire I et petit-fils de Clovis et avoit été frappée à Bagneux, près Paris. L'autre était une pièce espagnole, représentant le roi goth Reccevinthe et frappée à Taragone (4).

---

(1) [Tillet], *Chroniques historiques et politiques de la ville de Bordeaux*, p. 17.

(2) La rue des Mottes ou rue Caguemule correspond au côté méridional de la place Pey-Berland.

(3) Cf. l'article de Bernadau dans le *Bulletin polymathique*, t. II p. 103, qui signale trois autres marques non aperçues par Caila. — Jullian, nos 842-846.

(4) Caila a joint ici un feuillet plus petit de 4 pages, où il a transcrit un travail

[1804]

En janvier 1804, on découvrit des tombeaux dans les fouilles qui furent faites près de la chapelle du Temple, du côté du sud où depuis a été bâtie la maison n° . J'assisstai à l'ouverture de quelques-uns de ces tombeaux. On y trouva dans presque tous une phiole vuide arrondie dans sa base et surmontée d'un goulot long et étroit. J'en conserve une dans mon cabinet. Ces phioles étaient placées au côté gauche de la tête du squelette. Un de ses squelettes portait la main droite sur une valve de coquille du genre des peignes. Tous ces squelettes qui se reduisirent presque en poussière étaient tournés vers l'orient. Je fis chercher dans les tombeaux; on n'y trouva ni encens, ni charbon, ni pièce, ni éperrons, ni armes. Ces fioles avaient sans doute contenu de l'eau benite. Cette chapelle du Temple avait appartenu originairement aux Templiers. Elle paraît avoir été bâtie vers le 12<sup>e</sup> siècle. Les Templiers furent détruits en 1307, leurs biens donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Malte. Je jugerais, d'après le degré de dégradation de ces squelettes et les phioles qui ont été trouvées dans les tombeaux, que ces corps y ont été déposés vers le 13 et 14 siècle, époques où ces pratiques cessèrent d'être observées. Voy. ce que j'en ai dit dans ma dissertation sur les deux fioles trouvées en 1791 dans un tombeau au cimetière de Saint-Surin (1).

En avril 1804, M<sup>rs</sup> Bernard et Sicard, marchands bijoutiers de cette ville (2), fesant creuser les fondemens de la maison qui

---

intitulé : *Notes sur deux pièces de monnaie ou tiers de sou d'or trouvés en novembre 1803 dans les démolitions du Palais de l'Ombrière de cette ville, communiquées à M. Duchesne de Beaumanoir le 11 janvier 1804.* On lit en marge : « Ces notes furent inserées dans le *Bulletin polymathique du Museum*, n° 8, 11<sup>e</sup> année, 17 messidor, p. 223. » Caila lut à la séance de l'Académie du 10 août 1808 une dissertation sur cette trouvaille (Arch. de l'Académie, liasse des mémoires académiques de Caila, n° 19). Cf. Berchon, *op. cit.*, p. 57-58.

(1) Caila a omis de signaler à sa date cette découverte, mais la liasse de ses mémoires académiques, conservée à la Bibliothèque de la ville, contient, sous le n° 4, sa *Dissertation sur deux lagenes trouvées au mois d'août 1791, dans un tombeau à 22 pieds de profondeur, dans le cimetière de Saint-Surin*, lue à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts le 13 août 1803 [avec planche].

(2) Sicard et Bernard sont indiqués sur l'*Almanach général, statistique et commercial de la préfecture de la Gironde*, ans XIV et 1806, comme habitant place de la Comédie, n° 2. C'est en 1813 qu'ils s'installèrent dans leur nouvelle maison,

donne sur les fossés du Chapeau-Rouge au nord, sur la ruë des Piliers de Tutelle au midi (*sic*) et ruë de la Mousque au sud, on trouva, à une trentaine de pieds sous terre, une fontaine pratiquée dans l'épaisseur du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux, sur lequel a été élevé le mur de ladite maison dans la partie du sud, ruë de la Mousque. Cette fontaine, dont la voute ouverte était très bien conservée, était entretenue par une source d'eau vive. On appercevait les places où avaient été posés trois robinets. Au devant était un réservoir qui pouvait avoir de 6 à 7 pieds de diamètre sur autant de profondeur. C'est dans ce réservoir que l'on puisait l'eau. Cette fontaine était au pied du mur extérieur de la ville. Il fallait descendre dans le fossé pour y puiser l'eau. Je remarquai au haut du centre de la voute une petite niche dans laquelle avait du être placée quelque petite statuë (1). Je vis bien à découvert le mur extérieur de la première enceinte de cette ville. Les pierres en étaient cubiques, d'environ 6 à 7 pouces dans tous les sens, semblables à celles du mur de la Porte Basse. Voyez ma note cy-dessus, p. 71.

J'oubliais de dire que cette fontaine était protégée par une voute d'environ 20 pieds de largeur sur 20 p. de hauteur et une trentaine de profondeur. Un seigneur de Pontac, qui avait fait battre le bel hôtel appellé la Maison Dorade, situé de l'autre côté de la ruë de la Mousque, dont il subsiste encore une partie, obtint dans le 16<sup>e</sup> siècle des jurats la jouissance du terrain qui était situé au devant de son hôtel, à condition qu'il y formerait une place pour la communication libre de la ruë de la Mousque aux fossés du Chapeau-Rouge et qu'il y élèverait une fontaine (2). Ce fut alors que l'on ferma la source de l'ancienne fontaine dont je viens de parler, que l'on combla le fossé et que l'on y forma cette place que nous avons vu jusqu'à ce moment et dont il ne subsiste que la partie sur laquelle se termine la ruë des Piliers de Tutelle vers le Chapeau-Rouge.

28 juin 1804. — On a trouvé au quartier de Puypaulin, dans les fouilles que l'on fait dans la direction du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux, là où étaient les écuries de la

---

“au Chapeau-Rouge”, dit le *Calendrier pour la ville de Bordeaux* de 1813, “rue Piliers-de-Tutelle, n° 1”, précise celui de 1814.

(1) Il s'agit de la fontaine de Tropeytle.

(2) D'après Baurein (*Var. bordel.*, t. IV, p. 93).

ci devant Intendance, un bloc de pierre de Taillebourg formant un parallélipipède, dont 3 côtés étaient chargés de bas-reliefs. J'ai fait, au nom de la commission de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, une dissertation sur cet antique, qui est dans mon portefeuille et sous la date du 14 juillet 1804 (1).

*Du 14 juillet 1804.* — Papon m'a remis ce jour une fiole ou lagene qu'il venait de trouver à Sainte-Eulalie, dans un tombeau placé extérieurement entre deux éperons du clocher, vers la partie nord, à la suite de l'entrée latérale de cette église. Ce tombeau, dont la tombe était en dos d'âne, contenait un squelette. Je remarquai que le tombeau étant placé sous une dalle du clocher, on avait percé le tombeau dans sa partie inférieure pour l'écoulement des eaux qui auraient pu s'y introduire. La fiole est dans mon cabinet. C'est celle dont le verre est noir et dont la base est avariée.

*Du 18 juillet 1804.* — On a trouvé dans les fouilles que l'on fait dans le quartier de Puypaulin et dans le lieu dont je viens de parler, une pierre sépulcrale surmontée d'un fronton dans lequel on voit en relief une tête de femme. Au bas est une inscription en lettres romaines :

Æ. MEM.  
GRÆCINIAE  
BLANDÆ. D  
F. ANN. XXXI  
MARTVS. C.G.P.

*Æternæ memoriaræ  
Græciniae Blandæ  
defunctæ anno trigésimo  
primo, maritus cum  
gemitu posuit.*

Cette pierre a été portée dans la salle de l'Academie (2)..

*Du 26.* — On trouva une pierre sepulcrale, sur laquelle était gravée cette inscription :

(1) Espérandieu, n° 1062. — L'emplacement est occupé par le n° 7 de la rue Guillaume-Brochon (maison Faget). La dissertation de Caila est conservée à la Bibliothèque de la ville, dans la liasse de ses mémoires académiques (n° 5); il fut lu à la séance du 24 juillet 1804, présidée par Latapie. — Bernadau (*Tablettes*, p. 61) s'est trompé en plaçant cette découverte le 5 mai 1804, de même que Jouannet (*Actes de l'Acad.*, t. IX, p. 179) en lui assignant l'année 1803. Un Hollandais, de passage à Bordeaux, décrit le bas-relief de Jupiter et Ganymède, Junon et Léda, qu'il vit au Muséum de Rodriguez, le 28 septembre 1804; il dit que la pierre fut trouvée « il y a environ trois semaines » (Th. Amtmann, *op. cit.*, dans *Rev. hist. de Bordeaux*, 1913, p. 266).

(2) C. Jullian, n° 114. — Espérandieu, n° 1161.

SENDRVS CIVIS

PARISIVS ANNO

RVM L. (1)

Parisius pour Parisiensis.

Un fut de colonne ronde avec sa base.

Un sphinx grec (2). [N<sup>a</sup>, Voy. le dict. iconologiste par M. de Prezel, au mot *sphinx*, où l'on verra la différence qui existe entre le sphinx grec et le sphinx égyptien, ce qui prouverait les rapports établis entre nous et les Marseillais, qui eux-mêmes en avaient avec les Grecs.]

*Du 4 août 1804.* — On a trouvé dans les mêmes fouilles 3 tambours de colonne chargés de reliefs. Ces tambours pourraient former une dépendance du piedestal dont je viens de parler.

Une pierre sepulcrale, sur laquelle est représenté un personnage en demi relief. L'inscription est effacée.

Une autre pierre sepulcrale, où est en demi relief un personnage avec ce fragment d'inscription sur le fronton de la pierre :

CINTONIS D. FIL (3)

Un chapiteau à feuille d'acanthe.

Des frises, des entablemens, chargés d'ornemens.

Deux pierres, dans chacune desquelles on remarque de[s] renfoncemens, dans lesquels on avait sans doute placé des urnes cinéraires recouvertes par d'autres pierres.

[Dom Martèn[e], liv. V, chap. VI, nous dit que les sepulcres des Gaulois n'étaient de leur nature qu'une fosse fort enfoncée. Tous ceux qu'on a déterré jusqu'ici justifient cette vérité. La fosse était quelquefois ornée d'une maçonnerie ronde. On a trouvé même des pierres entières dans la fosse, creusées *en rond*, qui contenaient les cendres des morts et autres choses particulières à la nation gauloise.]

*Du 6 au 15 août 1804.* — On démolit le jubé qui séparait le cœur de l'église Saint-André d'avec la nef et on clotura la chapelle qui est aux allées du chœur au derrière du chevet. On doit la conservation de ce monument, qui remonte au 16<sup>e</sup> siècle, à la

(1) C. Jullian, n<sup>o</sup> 55. — M. Jullian cite cette inscription comme connue seulement par Bernadau, qui a lu SERDVS.

(2) Espérandieu, n<sup>o</sup> 1199, qui date inexactement la découverte du 28 juin 1804.

(3) C. Jullian, n<sup>o</sup> 224. — D'après Bernadau, qui n'a lu que le mot CINTONIS.

renaissance des arts sous le règne de François premier, à M. de Saint-Angel, grand ouvrier de la cathedrale.

*En 9bre 1804.* — On trouva parmi les blocs de pierre retirés des fouilles faites sur le territoire de Puy-Paulin, un cippe, sur lequel je lus ces mots, en caractères romains bien formés :

Æ. MEM.  
PROCLÆ DEF.  
ANNO. XVII. (1)

On trouva aussi plusieurs membres d'architecture, des reliefs, des trophées, etc., dont quelques-uns furent portés dans la salle de l'Academie.

### 1805

Au mois de mars 1805, en démolissant une vieille maison située au coin de la rue Poitevine et de celle du Pas-Saint-George, à droite en venant du Vieux Marché, sortant de la ruë des Epiciers, on découvrit partie des murs de la première enceinte de la ville, dans laquelle on trouva une porte qui traversait le mur. Elle avait 6 pieds 1/4 de largeur et 15 à 16 pieds de hauteur, sur toute la largeur de l'ancien mur, qui pouvait être de 11 à 12 pieds. On crut remarquer un empattement aux pieds de la porte qui annonçait un avant-corps. On crut que c'était la porte appellée dans les anciens textes et dans la *Chronique* la porte Begueyre. On trouva dans la démolition de cette partie de la vieille enceinte de cette ville des pierres énormes, des fragmens de corniches, des entablemens, des tambours de colonne. J'ai fait dessiner le tambour et fait porter à l'Academie le fragment d'une corniche, que j'ai fait aussi dessiner (2). [Ce tambour avait 3 p. 1/2 de diamètre, ce qui suppose que la colonne avait une trentaine de pieds d'élevation.]

Le même mois, on découvrit près de Saint-Seurin, dans le local appelé le Manège ou cirque, et précisément dans le lieu où se font les exercices, un pavé à la mozaïque, de l'espèce appellée *tesse-*

(1) Inscription perdue, inédite : (*Dis manibus et aetern)ae mem(oriae)* [PROCLÆ] *Proclae def(unctae) anno(rum) XVII. Proclae* est une forme populaire contractée pour *Proculae* (Cf. *C.I.L.*, t. XIV, n°s 918, 961, 1203, 1271, 1281, 1514, 1753, etc.)

(2) Espérandieu, n° 1213.

*rata*. Elle a été dessinée par M. Combes et présentée à l'Academie. Si M. Combes ne fait pas de rapport, je me propose d'en faire. [Il fit son rapport au mois de juin de la même année (14 juin 1805-25 prairial an XIII). Il joignit à son rapport le dessein de cette mosaïque, très bien exécuté.]

On trouva aussi le même mois, à l'extrémité du fossé situé entre la rue Saint-James et la rue du Cahernan, à 14 pieds du premier arbre de la promenade, en venant à droite du côté de Saint Eloï, un charnier. J'en fis la visite avec M. Combes et j'en fis mon rapport à l'Academie le 15 avril 1805.

On faisait depuis quelques années des fouilles dans un champ appelé à Terre Nègre, à environ 500 pas ouest de l'église de Saint-Seurin. On y découvrait journellement beaucoup de squelettes dans le sable avec des vases sinerè[re]s, des medailles et autres objets d'antiquité. Je me réunis à M<sup>rs</sup> Petit, Goethals, Jouannet, Dargelas et Geraud, et nous fimes en deux reprises de 7 jours chacune, au mois de juillet et d'aout, des fouilles qui nous produisirent plusieurs urnes ou vases pleins d'ossemens brûlés, la plupart couverts d'une brique, des valves de peignes, de petits plats de terre grise en forme de patères, de petits vases de différentes formes, quelques medailles de bronze presque frustes, parmi lesquelles nous distinguames un Neron, des Trajans, des Adriens. Nous trouvâmes des amulettes, des fibules. Nous observâmes que les squelettes n'étaient pas entiers. Le vase cinerière contenait les cotes, les vertèbres de l'épine du dos, brûlés ; la tête, les os des bras, des cuisses et des jambes étaient rangés auprès des vases. Mais ce qui nous frappa le plus, ce fut une tête [que nous jugeâmes être celle d'une] femme à raison du peu d'épaisseur du crane, sur laquelle portait un miroir de métal, dont quelques parties de la superficie avaient conservé leur poli. M. Petit, l'un de nous, la possède (1).

[Théodose renouvela à l'égard de Constantinople la loi ancienne qui défendait d'enterrer les morts dans l'enceinte de Rome et des villes municipales. Il n'excepta que les reliques des martyrs et les corps des empereurs qui avaient leur sépulture dans le vesti-

(1) Cf. la notice de Jouannet déjà citée, n° 24, qui parle d'une « petite tête d'enfant » (Soc. Archéol., t. IX, 1882-1884, p. 20 et 38) et la Notice [du même] sur les antiques sépultures du département de la Gironde (Actes de l'Académie, 1831, p. 134).

bule de l'église des Saints Apôtres. On lui permit aussi d'inhumer les évêques de Constantinople. *Hist. du Bas Empire*, par M. Lebeau, Tom. V, p. 63.

On brûlait rarement les morts sous le règne de Théodose. Le christianisme avait presque aboli cet usage. Les corps des personnes riches étaient enveloppés d'étoffes de soie et portés sur des lits dorés. Tom. V, p. 508.]

Nous trouvâmes, le 9 aout, un bras phallique en bronze très bien conservé : à droite le phallus, à gauche le bras, au centre le phallus en repos. Cette amulette est assortie d'un anneau par où on le suspendait. Je renvoie au 7<sup>e</sup> v. des *Ant. d'Herculaneum*, édition in-8<sup>o</sup>, p. 100, n<sup>o</sup> CLXIII, où l'on trouvera à peu de chose près la forme de notre bras phallique. Le sort le donna à M. Dar-gelas (1).

[Nous trouvâmes plusieurs tuiles plates de ... pouces de large et ... d'épaisseur, avec un rebord de ... d'épais qui règne sur toute la largeur de la tuile et qui rappelle celles qui furent trouvées à Framont, en Lorraine, dont il est parlé dans la *Religion des Gaulois*, par dom Martin, 1<sup>er</sup> vol., p. 339.]

Au mois d'avril de la même année, le sieur Queva, sculpteur de cette ville, plaça dans le jardin du palais de la Préfecture, cy devant l'Archevêché, près de la grille qui donne sur le cours d'Albret, la belle Renommée en bronze que l'on croit être de la main de Germain Pilon (2). [Cette Renommée était placée au-dessus du mausolée de M. le duc d'Épernon père, qui a existé dans une des chapelles de la collégiale de Cadillac jusqu'à la Révolution, où les habitans de cette petite ville, excités par un scelerat révolutionnaire, abatirent ce beau monument, dispersèrent les cendres des seigneurs de Cadillac qui y étaient déposées. La Renommée échappa heureusement à leurs fureurs et fut mise dans une salle du château, où elle fut découverte par M. Didiet (3),

(1) Cf. la notice de Jouannet sur Terrenègre, p. 40, et la *Notice [du même] sur les antiques sépultures populaires de la Gironde* (*Actes de l'Académie*, 1831, p. 145, et planche II, n<sup>o</sup> 19).

(2) Cette statue est, en réalité, de Pierre Biard (Cf. Ch. Braquehay, *Les artistes du duc d'Épernon*, Bordeaux, 1888, in 8<sup>o</sup>, p. 21-25, 203-206; *Pièc. justif.*, p. 41-43). L'attribution à Germain Pilon se retrouve dans la lettre de Compans, maire de Cadillac, au préfet, du 6 mars 1832 (Braquehay, *Pièc. justif.*, p. 42-43).

(3) Arrêté du préfet Delacroix, du 8 septembre 1804 : « Vu le rapport fait par M. Didiet, ingénieur en chef du département, et Bonfin, architecte de la ville de

membre de l'Academie, qui fit à ce sujet une notice. Le préfet Lacroix (1) la reclama et la fit placer où elle est dans ce moment [avril 1803] (a).

(a) *Caila avait d'abord ainsi rédigé ce passage : « Cette Renommée a été enlevée du château de Cadillac, où elle étoit déposée depuis la destruction du beau mausolée de M. le duc d'Epernon père, dans les tems de barbarie par lesquels nous venons de passer. Cette Renommée était placée au haut de ce mausolée et y fesait un très bel effet. »*

C'est sur les desseins de M. Combes, ingénieur architecte de la ville, que le s<sup>r</sup>. Queva a élevé ce monument où on le voit aujourd'hui. Il consiste en un socle ou pied d'estal, une colonne sur le chapiteau de laquelle on voit 4 tortues en bronze qui supportent un globe, surmonté d'un vent qui reçoit le pied gauche de la Renommée, qui tient de la main droite une trompette qu'elle embouche, et un laurier de la gauche. Ce laurier a été ajouté par le sculpteur fondeur, le s<sup>r</sup> Chinard. Tout le pied d'estal, colonne et globe sont de marbre blanc. La colonne fesait partie des 6 colonnes qui étaient depuis plus de deux siècles dans l'église de Saint-Bruno. Un chevalier de Malte, de la maison de Sourdis, les avaient (*sic*) prisées sur un vaisseau turc et en avait fait présent à M. le cardinal de Sourdis, archevêque de cette ville. J'observerai encore que les ailes de la Renommée étaient la plus grande partie en bois bronzé et que le s<sup>r</sup> Chinard en fit la restauration en bronze (2).

## 1806

Dans les fouilles qui furent faites dans les premiers mois de cette année sur le terrain où était situé le château de l'Ombrière, on trouva dans les fondements de la partie qui avoisine la rue des Argentiers et où ont été bâties les maisons n° qui forment l'entrée de la nouvelle rue ..... (3), on trouva des masses de pierre dure, parmi lesquelles nous distinguâmes, M. Combes et

---

Bordeaux, duquel il résulte qu'il existe au ci-devant château de Cadillac... une Renommée en bronze... » (*Ibid.*, p. 41).

(1) *Sic* pour Delacroix.

(2) Paul Fourché, *Les statues à Bordeaux depuis les premiers siècles jusqu'en 1900*, Bordeaux, 1912, pet. in-8°, p. 26. — J'ai publié la note de Caila sur la Renommée de Pierre Biard dans la *Rev. hist. de Bordeaux*, 1915, p. 220-221.

(3) La rue du Palais-de-l'Ombrière.

moi, des tronçons de colonnes unies, canellées, des corniches, des entablemens, des chapiteaux d'ordre corinthien, des bases, un[e] belle pierre taillée en coquille, qui avait du servir au couronnement d'une niche, une (*sic*) autre gros bloc de pierre sur lequel était sculpté un lion passant. Tous ces membres d'architecture ne pouvaient être que les restes de ce temple de Diane qui, d'après la tradition, existait dans le local où fut bâtie depuis l'église de Sainte-Colombe. Ces pierres, qui se trouvèrent sous la main lorsque les comtes de Gascogne firent relever dans le 10<sup>e</sup> siècle les murs de la ville et firent construire le château de l'Ombrière, furent employées à toutes ces restaurations. Voilà, comme nous l'avons dit plusieurs fois, la seule raison que l'on puisse donner de la découverte journalière de tous ces monumens, toutes les fois que l'on abat ou les anciens murs de ville, ou quelque antique édifice.

### Mars 1807

On creusa les fondemens de la maison située près l'ancienne porte Basse et formant l'encoignure de la rue des Trois-Canards. On découvrit les fondemens du mur de la première enceinte de la ville de Bordeaux. On reconnut la 1<sup>re</sup> couche des fondemens, qui était en petites pierres dures cubiques, et l'on trouva sur ces premières assises de grosses pierres d'un très beau grain, formant des membres d'architecture, comme des corniches, des entablemens, un entre autres ornés (*sic*) de reliefs en grandes écailles. Ces divers membres d'architecture, avaient été placés les uns sur les autres alors que les comtes de Gascogne reconstruisirent les murs de la 1<sup>re</sup> enceinte et se servirent des matériaux des anciens monumens qui ont du exister dans la ville de Bordeaux, comme le prouvent irrévocablement les découvertes journalières que l'on fait toutes les fois que l'on découvre les murs de la 1<sup>re</sup> enceinte. — On y trouva une medaille que je n'ai pu voir encore.

*Du 10 avril.* — On découvrit dans le mur de ville, au même endroit, un gros bloc de pierre dure, sur lequel étaient gravés ces mots :

*post ERISQVE  
I. ATA P. XX. DRV. (1)*

---

(1) Inscription perdue, inédite.  
Courteault

C'est une pierre sepulchrale élevée à la memoire d'un particulier et de sa posterité. Le fonds sur lequel avait été élevé ce monument avait 20 pieds de largeur.

On remarquera, dans la rue des Petits Carmes en ville (1), une inscription grecque placée au-dessus de la porte d'une maison située dans cette rue, n° . La voici : ΓΝΩΘΙ ΣΑΥΤΟΝ, *connais-toi toi-même*. Cette belle maxime, que Juvenal disait descendre du ciel, est attribuée quelquefois à Solon, quelquefois à Thalès ; mais le plus grand nombre des auteurs la donne à Chilon. Les passages ont été recueillis par Ménage, *Sur Diogène Laërce*, t. 2, p. 22. Un stupide démocrate, croyant que c'était quelque marque de féodalité, tacha de la faire disparaître ; mais elle paroît encore assés pour être luë. Je n'ai pas besoin de dire que cette anecdote se rapporte à l'époque des folies révolutionnaires.

Juin 1812

Le s. Darieux jeune, notaire de cette ville, fesant exploiter un emplacement rue Neuve-du-Temple (2), dans la direction du mur de la première enceinte, on y deterra un cippe avec l'ascia, très bien conservé, où on lisait l'inscription suivante en très beaux caractères romains (3) :

D. M.  
SECUND  
IN O  
ANN. XII  
SECUND  
DINA MA  
TER. P. C.

*Au très haut (4). Secundina a fait éléver cette pierre à Secundinus, son fils, âgé de douze ans. J'ai fait des démarches auprès du maire de la ville pour faire porter cette pierre au Museum.*

(1) Section de la rue Poquelin-Molière entre la rue de Grassi et la rue Casililon.

(2) Cf. *supra*, p. 70, n. 2.

(3) C. Jullian, n° 295.

(4) Cai'a avait d'abord écrit : Aux dieux mânes. Il a biffé et remplacé.

On (1) trouva dans le même lieu une tête de faune qui paraissait avoir été supportée par un therme ou par une gaine. Elle fut portée au Musée.

**Août 1812**

On fit porter au Museum une pierre de forme ovoïde, sur laquelle était gravé en relief un hippodrome. Cette pierre avait servi de base à une croix appellée la Croix de Seguey. Tout porte à croire qu'elle avait été placée autrefois au haut d'une obélisque, où elle servait de couronnement ou *meta* d'un hippodrome qui avait sans doute existé dans ces quartiers-là. Je n'en augurerai pas pour cela que l'obélisque qu'elle couronnait eut appartenu aux ruines du Palais Galien; car tout annonce que ce monument n'a jamais été achevé. Voy. ma dissertation (2).

---

(1) Caila a biffé la date qu'il avait mise en tête de ce paragraphe: juillet 1812.

(2) Allusion au *Rapport fait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville sur le Mémoire présenté à cette Société par M. Mazois fils, intitulé "Essai historique sur l'Amphithéâtre de Bordeaux", vulgairement appelé le Palais Gallien*, lu par Caila le 5 avril 1803 et conservé à la Bibliothèque de la ville dans la liasse de ses mémoires académiques (n° 2). — Cf. sur celle découverte, Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 24.

